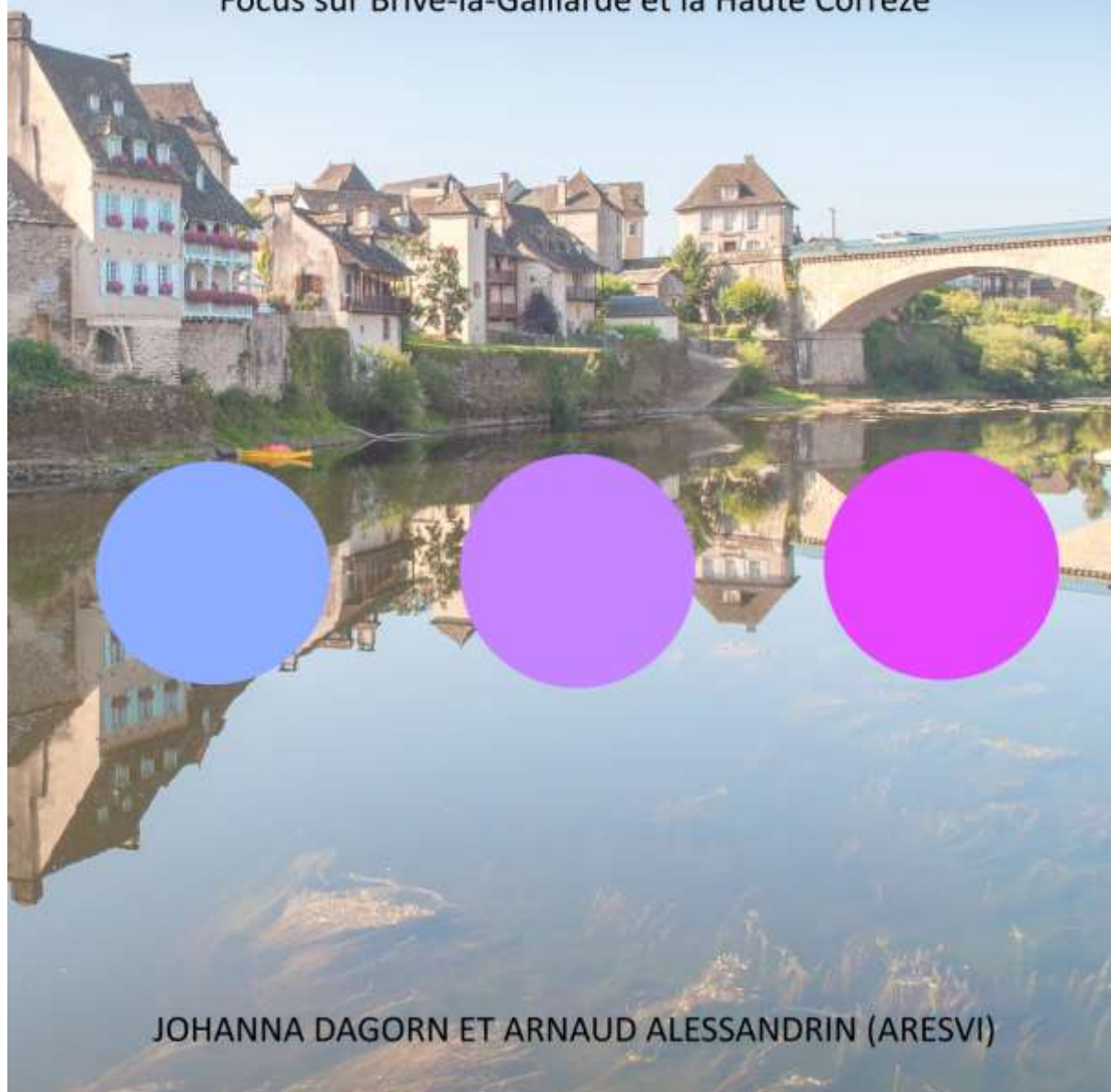


FAMILLES MONOPARENTALES ET MODES DE GARDE / ACCUEIL

Focus sur Brive-la-Gaillarde et la Haute Corrèze



JOHANNA DAGORN ET ARNAUD ALESSANDRIN (ARESVI)

Remerciements

ARESVI tient à remercier l'ensemble des partenaires de cette recherche ainsi que toutes les personnes ayant répondu présentes au questionnaire et aux focus-groupes. Plus particulièrement, ARESVI remercie la Mostra, les déléguées aux droits des femmes et à l'égalité et les membres de l'URAF et les UDAF qui ont aidé ce projet.

SOMMAIRE

I° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE.....	5
1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités	5
1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses/rs.....	7
II° CONTEXTE DE L'ENQUETE & METHODE.....	9
2.1 Rappel de a méthode	9
2.2 Synthèse du contexte	13
2.3 Du point de vue des statistiques :	14
2.4 Du point de vue de la littérature scientifique :	21
2.5 Les parents monoparentaux, dans des départements aux caractéristiques sociodémographiques distinctes : étude comparative de la Vienne (86), la Charente-Maritime (17) et la Corrèze (19)	26
Les parents solos en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :	27
Des caractéristiques des parents solos plutôt homogènes entre les départements étudiés :	28
2.6 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :	33
Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :	33
Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :	34
III° RAPPEL DE LA METHODE	9
III° PROFIL DES REpondant.E.S.....	38
IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL	44
V° LE TEMPS QUI MANQUE	48
VI° DEPLACEMENTS	54
VII° FRAIS DE GARDE.....	58
Préconisations	62
Bibliographie indicative.....	64
ANNEXES.....	66
Note méthodologie sur les focus groupes	68
Les comptes rendus de réunions.....	70
Entretien collectif du 14 novembre 2019.....	72
Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :	79
Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle-Aquitaine	80

I° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE

1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités



LA SANTE

- La Santé des personnes LGBTI (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2017-2018, DILCRAH)
- Quartiers Prioritaires et Cancer(s) (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation de l'Avenir)
- Les parcours de Femmes victimes de violences en Gironde (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018, Mairie de Bordeaux)
- Experience du vieillir et sentiment d'inutilité (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation Mutac)



LA VILLE

- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin, Laetitia Franquet, 2015-2016) Keolis, Métropole et ville de Bordeaux.
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2017-2018, Villes de Limoges et Angoulême)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Poitiers)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Niort)
- Les LGBTIphobies dans la ville (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2019, Ville de Bordeaux)



LES INEGALITES

- Les bordelais.es face aux discriminations (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin, 2014-2015, Mairie de Bordeaux)
- L'expérience des discriminations dans les QPV (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2015-2017, Mairie et Métropole de Bordeaux)
- Les étudiantes et le féminisme (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018, Université de Bordeaux)
- Quartiers Prioritaires, inégalités et sentiment d'appartenance (sous la direction de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, Merigac, 2019)
- Quartiers Prioritaires, discriminations et expressions religieuses (sous la direction de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin et A. V-Dupont, CAF, 2019)

ARESVI est une association de recherche fondée en 2014. Elle a pour but de diffuser les savoirs en sciences humaines et sociales et animer la recherche autour de la Santé, de la Ville, des Inégalités et des discriminations. ARESVI élabore et produit des enquêtes, des évaluations, des formations et des diagnostics sur ses sujets de recherche. ARESVI c'est aussi des manifestations scientifiques, des colloques et des journées d'études.

L'association anime enfin la revue « Les cahiers de la LCD – Lutte Contre les Discriminations »

JUN 2016	La ville face aux discriminations
OCTOBRE 2016	Ecole, migrations, discriminations
FEVRIER 2017	Laïcité(s) et discriminations
JUN 2017	Sport(s) et discriminations
OCTOBRE 2017	Santé et discriminations
DECEMBRE 2017	Droits culturels et Lutte Contre les Discriminations
FEVRIER 2018	Diversité et lutte contre les discriminations au travail
JUN 2018	Langues et discriminations
OCTOBRE 2018	Animation et éducation populaire à l'épreuve des discriminations
AVRIL 2019	Les paradoxes de la LCD
OCTOBRE 2020	Mutations du travail et « nouvelles » formes de discriminations

1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses/rs



Arnaud Alessandrin est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Il codirige avec Johanna Dagorn l'Observatoire Bordelais de l'Egalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2019, il est membre du comité scientifique de la DILCRAH.

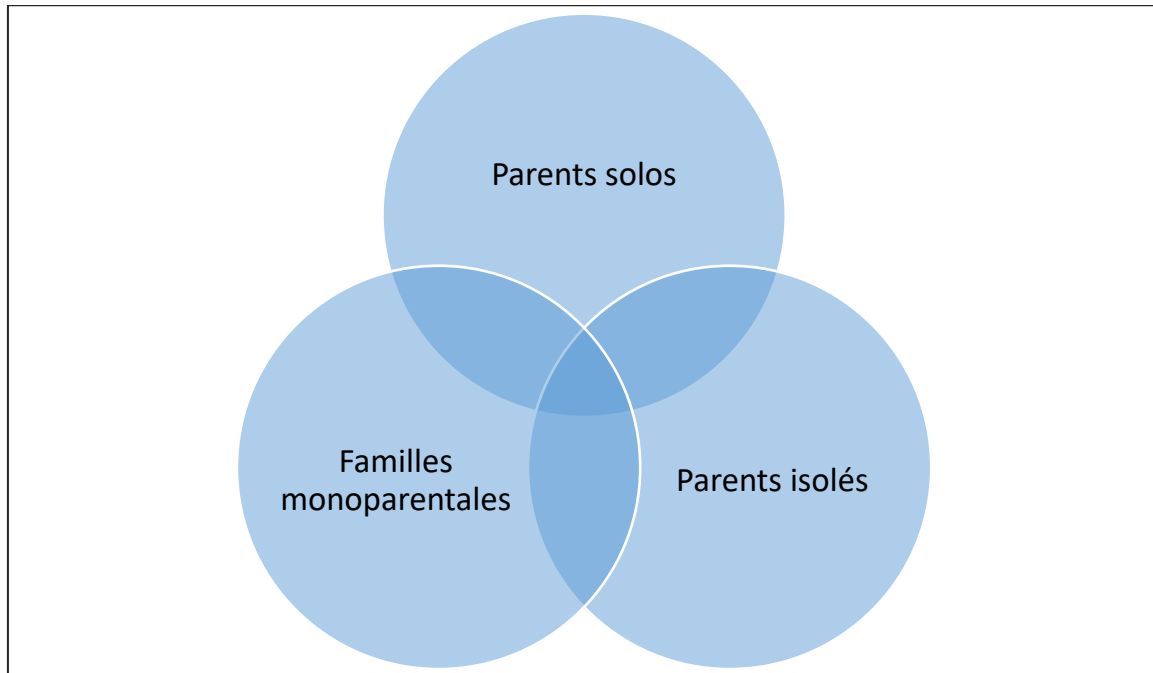


Johanna Dagorn est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Elle codirige avec Arnaud Alessandrin l'Observatoire Bordelais de l'Egalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2005, elle est membre de l'Observatoire International de la Violence Scolaire.

Tou.te.s deux obtiennent en 2017 le label « Sexisme pas notre genre » pour la recherche « Femmes et déplacements (Bordeaux) et, en 2019, le prix de la ville de Bordeaux pour les recherches menées auprès de l'Observatoire Bordelais de l'Egalité. Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin sont à l'origine de nombreuses publications autour des notions de « genre », de « ville » et de « discriminations », comme par exemple : « Santé LGBT » (Bord de l'eau, 2020), « Le rôle de la ville dans la LCD » (MSHA, 2020), « Les paradoxes de la LCD », *Les Cahiers de la LCD*, Varia n.1, (2019) « Droits culturels et lutte contre les discriminations » (dir.) *Cahiers de la LCD*, HS 1, 2018 ; « Les étudiantes après #Metoo » (avec V. Albenga) *Revue Mouvements*, septembre 2019; « Sexismes urbains », *Revue EFG –Enfance Familles Générations*, n.30 [en ligne] 2018 ; « Femmes et déplacements : une analyse intersectionnelle » in *Genre et espace public*, (M. Navarre dir.), EUD, pp : 173-195, 2018 « Du sentiment de discrimination en QPV », *Diversités*, n.193, pp : 59-64, 2018 ; « La santé des LGBTI à l'école », *L'école des parents*, n.627, Septembre 2018 ; « La nuit, tous les déplacements des femmes sont gris », *revue Cambo* n.9, p: 81-82, 2017 ; « Femmes et espaces publics », *Hommes et Libertés*, n.177, pp : 43-49, 2017 ; « La ville face aux discriminations » (codir. avec N. Charai), *Les cahiers de la LCD*, n°1, 2016 ; « Être une fille ou un.e LGBT au collège et au lycée », *Le sujet dans la cité*, n°6, p. 38-49. 2015.

II° CONTEXTE DE L'ENQUETE & METHODE

Les parents solos, monoparentaux, isolés: halo terminologique



Si l'enquête porte sur les familles monoparentales uniquement, la terminologie employée par les acteurs peut varier. Précisons d'emblée : une famille monoparentale se définit comme **le fait pour un enfant de ne vivre au quotidien qu'avec l'un de ses deux parents, et ce pour quelle que raison que ce soit : choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation, de la non connaissance ou du décès d'un des conjoints**. Pour autant, tous les parents d'une famille monoparentale ne sont pas forcément « solos » ou « isolés » socialement ou familialement, en ce qui concerne leur entourage plus ou moins proche.

2.1 Rappel de la méthode

Pour cette enquête, ARESVI propose de développer une méthode en plusieurs temps :

- Une étude de traces qui a permis de mesurer l'offre de services territorialisée concernant principalement les modes d'accueil.
- Un questionnaire qui a permis sous couvert de l'anonymat et/ou de la confidentialité de répondre sans filtre aux questions parfois embarrassantes, notamment concernant le rapport et le sentiment de honte face aux institutions et d'interroger in situ des personnes volontaires laissant leurs coordonnées.
- Des focus groupes qui mettent en lumière les récits de vie relatés entre personnes concernées et leur résonance. On regrette l'absence de personnes se rendant à

chacun d'entre eux dans ce département, rendant certaines hypothèses sans réponse au moment de la rédaction de ce rapport.

En mettant en réseau les principaux acteurs concernés sur 3 sites de la Nouvelle-Aquitaine, et en interrogeant les parents par leur intermédiaire de manière indirecte (questionnaire), ARESVI a enquêté durant plusieurs mois : de juillet à décembre 2019 sur les territoires afin de dresser un état des lieux des propositions faites à ces familles et de les interroger sur leur ressenti et leurs parcours afin de diagnostiquer les besoins spécifiques et d'aider à leur meilleure prise en compte au niveau départemental et régional. Pour ce faire, il s'est appuyé sur un comité de pilotage constitué des principaux partenaires identifiés avec la DRDJSCS -MOSTRA et l'URAF Nouvelle-Aquitaine et a travaillé en étroite collaboration avec ces deux partenaires ainsi que le service des droits des Femmes. L'objectif de cette étude de terrain interpartenariale est de mieux répondre aux besoins des familles en situation de monoparentalité.

• Méthodologie du questionnaire :

- Le questionnaire a été prétesté et réalisé, en amont, en concertation avec les membres du comité de suivi de la recherche.
- Questionnaire à questions fermées (pour une mesure quantitative) et ouverte (afin de travailler le verbatim des réponses)
- Le questionnaire est passé par des phases de « relances ciblées », notamment auprès des CAF et de la MSA.
- Méthodologie « en entonnoir ». Nous sommes partis du questionnaire pour savoir « où » et « auprès de qui » réaliser les entretiens collectifs. Avec cette méthodologie, ce sont les mêmes personnes qui ont répondu au questionnaire et aux entretiens, ce qui évite des entretiens collectifs artificiels. Cette méthodologie permet d'allier discours explicatifs et apports compréhensifs concernant des interpellations statistiques. Cela a également servi à l'analyse et l'illustration qualitative des tendances. 1- des situations précises d'embarras, de gêne... 2- des situations appréhendées, et donc pas forcément vécues, 3- des situations d'aide, d'entre aide ou de non-assistance ; 4- des sentiments généraux qui découlent des situations décrites, qu'il s'agissent de honte, de peurs, de besoins spécifiques...

Les personnes volontaires ont été contactées pour participer aux focus-groupes. La durée de chaque focus-groupe a été de deux heures en moyenne. La durée de chaque focus-groupe a duré deux heures en moyenne. Ces entretiens croisés ont été restitués pour l'enquête et validés in fine par chaque membre afin d'impliquer toute personne comme actrice à part entière. Pour des raisons de choix méthodologiques, les entretiens individuels auprès des acteurs ont été changés en entretiens collectifs afin de recueillir un maximum de paroles. Il s'est déroulé le 14 novembre à l'UDAF 19 à Tulle. La constitution des focus groupes et les

recrutements des participantes à ces mêmes focus-groupes ont été effectués avec le recours des associations locales que par le biais des réponses aux questionnaires. Des relances ciblées ont été effectuées par la MSA et la CAF dans certains territoires afin de recueillir grâce à elles un nombre suffisant de questionnaires.

5 départements ont été sélectionnés et 6 sites particulièrement avec des enquêtes sur place mêlant quatre grandes typologies différentes. Ce sont :

- ✓ L'urbain : avec La Rochelle (hors QPV) et Brive
- ✓ Le rural : avec la Haute-Corrèze et le Civraisien
- ✓ Le périurbain : avec le Haut-Poitou
- ✓ Deux quartiers prioritaires de la Ville : à Rochefort (Centre-Ville et Petit Marseille)
- ✓ Les départements des Landes et du Lot-et-Garonne qui ont uniquement des analyses explicatives issues du questionnaire sans données compréhensives.

Au total, plus de 1500 réponses ont été obtenues de septembre à novembre 2019.

Même s'il est question ici des sites de Corrèze, il est important de le situer dans un premier temps dans son inscription régionale, ne serait-ce que pour obtenir des données comparatives permettant des ajustements éventuels, ou au contraire, des points encourageants à développer sur plus de 1500 réponses obtenues de septembre à novembre 2019.

Au niveau régional, en dehors des deux Quartiers Politique de la Ville de Rochefort, les profils des répondantes et répondants est sensiblement équivalent.

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène et se compose de :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es.
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

L'analyse du verbatim a été réalisée afin de pallier les absences d'entretiens collectifs. L'étude de traces et la construction d'indicateurs permettant de mesurer les variables suivantes :

- ✓ Les accueils (enfants, âge, temps, modes de garde...)
- ✓ Les loisirs familiaux -avec ou sans enfants, le temps pour soi, les vacances...)
- ✓ Les mobilités (modes de déplacement, les difficultés de déplacement, les distances parcourues...)
- ✓ les aides financières (coût, prise en charge, ressenti...)
- ✓ Les ressources des personnes (CPS, structure de l'emploi, horaires...).

A Brive, plus d'un quart des répondant.es ne peut compter que sur eux pour les modes d'accueil, ce qui renforce l'isolement et les difficultés structurelles.

Pour autant, être un parent monoparental ne revêt pas la même réalité en fonction de ses ressources financières, qui apparaît comme la variable centrale.

C'est avant tout une **question de ressources financières** comme l'indique le témoignage de cette femme cadre, habitant Brive :

"Maintenant mes enfants sont presque autonomes et je me suis toujours arrangée pour les faire garder à la maison et leur éviter les désagréments du lever très tôt pour aller chez la nounou et du coucher tard parce que les horaires de travail l'imposent. J'ai eu la chance de pouvoir leur payer ce luxe. Il n'en est pas de même pour toutes les mamans. Certaines ont du mal à trouver des assistantes maternelles (du fait des larges plages horaires de leur travail). Ces dernières même qui font le choix de garder des enfants selon des horaires précis à ne pas dépasser et qui imposent leurs vacances. Refusent les enfants malades. Mes enfants sont aujourd'hui grands. Jusqu'à il y a 2 ans maintenant, ils avaient une employée de maison pour les réceptionner à la maison et veiller au grain jusqu'à mon retour. Depuis, ils sont en internat pour un meilleur suivi de leur scolarité et me permettre une réorientation professionnelle qui s'est imposée."

Ce témoignage résume à lui seul la difficulté de la monoparentalité, mais aussi et surtout les leviers qui peuvent être mis en place grâce à des revenus permettant de contourner nombre de freins personnels et contextuels.

Compte tenu du fait que les focus groupes n'ont pu se dérouler dans les deux sites du département, nous avons formulé des hypothèses et les avons confrontées au verbatim afin d'extraire des variables compréhensives. Pour autant, Brive étant bien plus renseignée, certaines hypothèses ne peuvent être infirmées ou confirmées en l'état. Aussi, des « fiches d'actions » ont été envoyées aux partenaires, afin de recueillir les pratiques innovantes, celles qui fonctionnent, y compris les pratiques non protocolarisées. Cependant rares sont celles qui nous ont été renvoyées.

2.2 Synthèse du contexte

Après les débats animés autour du 7 mars concernant la monoparentalité partout en France notamment, cette situation, en dehors de l'épuisement quotidien, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Etre parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel.

Selon l'INSEE, la France compte deux millions de familles monoparentales. Dans plus de 8 cas sur 10 ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants. Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). En Nouvelle-Aquitaine, l'INSEE constatait cette augmentation avec une femme sur cinq sur le territoire en situation monoparentale. Cette répartition de genre et cette tendance à l'augmentation font des familles monoparentales une question non seulement d'inégalités femmes-hommes mais aussi de lutte contre les discriminations et les inégalités sociales. Selon une estimation de l'Ined (2005), un tiers des femmes connaissent au moins une fois au cours de leurs vies une situation de monoparentalité. Si toutes les catégories sociales sont concernées, certaines le sont plus que d'autres. Le résultat premier de cette différence de diplôme et de cette monoparentalité (du point de vue de l'organisation des temps de vie) cumulées est le statut plus souvent précaire des femmes en situation de monoparentalité. Dans un contexte d'augmentation du nombre de familles monoparentales (Ined, 2005, Légaré, 1991), il conviendra de s'intéresser à ce qui marque les « inégalités » subies par les mères et les jeunes mères en situation de monoparentalité. Les travaux sur cette population font la part belle aux études chiffrées (Insee 2015 ; Ined, 2005), à la précarité (Neyrand, 2015, 2007, 2005 ; Levy, 2011 ; Martin, 2004) et aux difficultés liées au partage des temps de vie (Bely, 2010). Il s'agit donc ici de distinguer des parcours de familles en situation de monoparentalité en fonction des contextes de vie : vivre en ville, en périphérie, dans des quartiers prioritaires, en milieu rural, est-ce vivre la même monoparentalité. Enfin, nous faisons l'hypothèse que les différences d'âges complexifient les inégalités subies par ces personnes en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés (études, santé, loisirs etc.), en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants. Les données utilisées ici sont extraites du site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE)¹, recensement de la population 2016 et 2011 (RP2016 et RP2011). Les données 2016 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Concernant ces données, il est important de préciser l'avertissement de l'INSEE : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »². De plus, les cartographies sociales ont aussi été réalisées à partir de ces données et en utilisant le logiciel Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

¹ Site web de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

² INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

2.3 Du point de vue des statistiques :

Selon l'INSEE, « une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) »³. A noter que nous emploierons ici les termes « monoparent » ou « parent solo » pour désigner les parents en situation de monoparentalité.

Tab. 1 – Composition des familles en France métropolitaine en 2011 et 2016

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	17738636	100	17380352	100
Couples avec enfant(s)	7433705	41,9	7485528	43,1
Familles monoparentales	2713792	15,3	2444024	14,1
Hommes seuls avec enfant(s)	488717	2,8	413772	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	2225075	12,5	2030252	11,7
Couples sans enfant	7591138	42,8	7450800	42,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

En France, ces familles monoparentales représentent en 2016 plus de 2,5 millions de familles⁴ et environ autant de ménages⁵ que ce soit en nombre ou par rapport à la population des ménages⁶ (Tab. 1 et Tab. 2). Nous observons une augmentation de la part des familles monoparentales entre 2011 et 2016, que ce soit à l'échelle du ménage ou à l'échelle plus précise de la famille. Cette tendance a déjà été de nombreuses fois soulignée comme l'indique par exemple un rapport de l'INSEE de 2015 qui notait déjà une progression du nombre de familles monoparentales de 375 000 entre 1999 et 2011⁷.

³Site INSEE – Définitions : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1936>

⁴Site INSEE – Définitions : « **Une famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>

⁵Site INSEE – Définitions : « **Un ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Rq : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1881>

⁶ INSEE – Définition : « La **population des ménages** recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...). » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

⁷ Fiches thématiques « Familles avec enfants » - Couples et familles, édition 2015 - Insee Références, p.106

Si notre ambition est de décrire ce qu'est une famille monoparentale en France, il semble important de préciser que des études ont mis en avant ce mouvement d'augmentation de la part des familles monoparentales à l'échelle de l'Europe⁸. En effet, l'étude de Christine Chambaz en 2000 dévoilait des réalités hétérogènes pour les familles monoparentales en Europe, ces dernières représentant en 1996, environ 12% des ménages européens comptant des enfants de moins de 25 ans⁹. Cette part des familles monoparentales en Europe a augmenté pour atteindre 19% en 2012¹⁰. Enfin, nous souhaiterions aborder un dernier point que ces études à l'échelle européenne soulignent concernant les familles monoparentales et que nous retrouvons au niveau de la France : dans plus de 8 cas sur 10, ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants.

Tab. 2 – Nombre et population des ménages selon leur composition en France métropolitaine en 2011 et 2016

	Nombre de ménages				Population des ménages			
	2016		2011		2016		2011	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	28495765	100	27347573	100	63010449	100	61605429	100
Ménages d'une personne	10227807	35,9	9370000	34,3	10227807	16,2	9370000	15,2
Hommes seuls	4387651	15,4	3939921	14,4	4387651	7,0	3939921	6,4
Femmes seules	5840156	20,5	5430079	19,9	5840156	9,3	5430079	8,8
Autres ménages sans famille	659202	2,3	722933	2,6	1567293	2,5	1707077	2,8
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	17608756	61,8	17254640	63,1	51215349	81,3	50528352	82,0
Un couple sans enfant	7546840	26,5	7404532	27,1	15431930	24,5	15191243	24,7
Un couple avec enfant(s)	7413631	26	7465233	27,3	28836532	45,8	29024354	47,1
Une famille monoparentale	2648285	9,3	2384875	8,7	6946888	11,0	6312755	10,2

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Lorsque nous regardons la répartition des différentes compositions de familles, il est important de noter que les femmes seules représentent en 2016, 12,5% des familles en France métropolitaine, contre seulement 2,8% pour les hommes seuls, soit presque 10 points de plus (Tab.1). Si la part des femmes seules et celle des hommes seuls ont chacune augmenté entre 2011 et 2016, l'augmentation de la part des femmes seules parmi les différentes compositions de familles représente le double de celle de la part des hommes seuls (0,4 points pour les hommes seuls contre 0,8 points pour les femmes seules). En 2016, les familles monoparentales représentent ainsi au total, en France métropolitaine, 15,3% des familles (Tab.1). Concernant le monoparent, il s'agit à 82% d'une femme avec enfant(s) ce qui représente plus de 2,2 millions de familles et rejoint les statistiques que nous avons évoquées ci-dessus (Tab.3). De plus, le/la monoparent.e est un.e « actif ayant un emploi »¹¹ dans plus de 60% des familles

⁸ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? »

⁹ Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, Drees, juin 2000, p.1.

¹⁰ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? », p.28

¹¹ INSEE – Définition : « Au sens du recensement, **la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi)** comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : Exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; Aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; Être apprenti, stagiaire rémunéré ; Être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; Être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

monoparentales (Tab.4). La part des « actifs ayant un emploi » parmi les « monoparents hommes » est de 68,4% soit plus de 8 points de plus que celle parmi les « monoparents femmes » (59%) (Tab.4).

Tab. 4 – Composition des familles monoparentales selon le sexe du monoparent et en fonction du statut par rapport à l'emploi en France métropolitaine en 2016

Statut par rapport à l'emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	1312631	59,0	334228	68,4	1646859	60,7
autre que "actif ayant un emploi"	912445	41,0	154489	31,6	1066934	39,3
Ensemble	2225076	100	488717	100	2713793	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

L'analyse des données concernant les ménages avec famille principale¹² « monoparentale » nous renseigne sur la tranche d'âge du monoparent (Tab.5). En effet, en 2016, en France métropolitaine, parmi les ménages avec famille principale « monoparentale », 51,2% des personnes de référence¹³ de ces ménages ont entre 40 et 54 ans. Cette proportion atteint 80% lorsque l'âge de la personne de référence se situe entre 25 et 54 ans (Tab.5). De plus, il est intéressant de noter que la répartition des tranches d'âge de la personne de référence des ménages avec famille principale monoparentale est à peu près respectée que ce soit chez les monoparents « hommes » ou chez les monoparents « femmes » (Tab. 6).

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

¹² INSEE – Définition « **Famille principale** »: « Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L'autre famille éventuelle est appelée famille secondaire. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_F

¹³ INSEE – Définition – **Personne de référence du ménage (exploitation complémentaire)** : « À partir des résultats du recensement de la population 2016, la détermination de la personne de référence du ménage a été modifiée. Elle ne prend notamment plus en compte le critère du sexe. Les critères pris en compte sont l'activité, le fait d'avoir un conjoint, le fait d'avoir un enfant et l'âge. Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ayant un enfant.

À défaut de personne active ayant un enfant, la personne active la plus âgée.

À défaut de personne active, la personne ayant un enfant la plus âgée.

À défaut de personne ayant un enfant, la personne la plus âgée.» - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

Tab. 5 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	19847	0,7	87269	3,3	761986	28,8	1355184	51,2	312047	11,8	46530	1,8	65421	2,5	2648284	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	3514	17,7	11894	13,6	101625	13,3	265272	19,6	72847	23,3	11181	24,0	8170	12,5	474502	17,9
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	16333	82,3	75375	86,4	660361	86,7	1089912	80,4	239200	76,7	35349	76,0	57251	87,5	2173782	82,1
Ensemble	19847	100	87269	100	761986	100	1355184	100	312047	100	46530	100	65421	100	2648284	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tab. 6 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction du genre et selon l'âge de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille principale monoparentale composée :																
- d'un homme avec enfant(s)	3514	0,7	11894	2,5	101625	21,4	265272	55,9	72847	15,4	11181	2,4	8170	1,7	474502	100
- d'une femme avec enfant(s)	16333	0,8	75375	3,5	660361	30,4	1089912	50,1	239200	11,0	35349	1,6	57251	2,6	2173782	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Concernant les diplômés et les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des monoparents ou « parents solos », une étude se basant sur les données de l'année 2011 en France métropolitaine nous indique que : « *les pères sont plus diplômés que les mères : 14 % n'ont aucun diplôme et 30 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 20 % et 28 % des mères). À l'inverse, pour les parents en couple, 32 % des pères sont diplômés du supérieur contre 40 % des mères. Quand ils sont actifs, les pères de famille monoparentale sont plus souvent cadres que les mères (respectivement 18 % et 10 %) et moins souvent employés ou ouvriers (respectivement 47 % et 63 %)* »¹⁴. De plus, il apparaît que le niveau de diplôme a des conséquences sur la durée de vie en situation de monoparentalité pour les femmes. En effet, en 2011, « *les mères de famille monoparentale sans diplôme sont dans cette situation depuis 6,6 ans en moyenne, contre 5,1 ans pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.* » et les auteurs expliquent ces résultats par l'effet de l'origine de la monoparentalité : « *les mères sans diplôme sont, en effet, plus souvent à la tête d'une famille monoparentale sans jamais avoir été en couple. C'est le cas de 20 % d'entre elles, contre 12 % de celles qui ont au moins le baccalauréat.* »¹⁵.

Concernant le logement en tant que tel, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'informations sur les caractéristiques du logement des familles monoparentales (type de logement, taille du logement, nombre de pièces, ancienneté du logement, etc.). Cependant, une étude sur les difficultés de logements durables a permis de souligner que les familles monoparentales font

¹⁴ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

¹⁵ Ibid.

face plus fréquemment et de manière durable à des difficultés de logement¹⁶. En effet, une personne sur quatre appartenant à une famille monoparentale est confrontée à des difficultés durables de logement en 2014 et en 2017. De plus, ces familles sont davantage touchées par le surpeuplement (c'est-à-dire qu'il manque au logement une ou plusieurs pièces par rapport à la norme d'occupation)¹⁷ : « *Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent dans un logement surpeuplé que les couples avec enfants, cinq fois plus que les personnes seules et quinze fois plus que les personnes en couple sans enfant.* »¹⁸.

Les données concernant l'équipement des ménages en France métropolitaine en biens durables selon le type de ménage et le nombre d'enfants nous donnent plus de précision concernant les conditions de vie des familles monoparentales¹⁹. Tout d'abord, il faut savoir que parmi les ménages « famille monoparentale », il y a une augmentation entre 2006 et 2016 de la part de ces ménages en équipement quel que soit le type de bien durable à l'exception seulement de l'équipement des ménages en lecteur dvd ou magnétoscope. La plus forte augmentation constatée concerne l'équipement des ménages « famille monoparentale » en connexion internet : elle a presque doublé en 10 ans (45,2% en 2006 et 90,2% en 2016). De plus, la part des ménages « famille monoparentale » équipés en biens durables tels que le congélateur, le four à micro-onde, le lave-linge, le téléviseur couleur, le téléphone portable, est supérieure à 90% parmi l'ensemble des ménages « famille monoparentale ». Malgré ce constat, les ménages « famille monoparentale » restent moins bien équipés que les ménages « couple avec 1 enfant » et « couple avec 2 enfants » sauf pour l'équipement en four à micro-onde. En effet, en 2016, en France métropolitaine, la part des ménages « famille monoparentale » équipés d'un four à micro-onde est de 94,8%, , contre 93,9% pour celle des ménages « couple avec 1 enfant » et 94,4% pour celle des ménages « couple avec 2 enfants »²⁰.

¹⁶ INSEE Première – n°1743, mars 2019.

¹⁷ INSEE – Définition - : « **L'indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage.

L'occupation " normale " d'un logement est définie ainsi :

une pièce de séjour pour le ménage ;

une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;

une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ;

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.

Remarques : la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m².

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus. » -

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236>

¹⁸ Ibid., tableau 3.

¹⁹ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

²⁰ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

Un autre résultat important est la différence de plus de 15 points entre la part des ménages « famille monoparentale » équipés en voiture et celle des ménages « couple avec 1 enfant » (respectivement 80,9% contre 96,5% en 2016 en France métropolitaine).

Enfin, concernant les niveaux de vie des familles monoparentales, il faut savoir qu'en 2016, le taux de pauvreté²¹ des personnes vivant en situation de monoparentalité est de 34,8% (Tab.7) : ce taux est plus de deux fois supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population (14%).

Tab. 7 - Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2015 et 2016 en France métropolitaine

	2015				2016			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	79,4	20120	7916	15,9	78,9	20240	7825	15,8
Personnes seules	9,3	18390	1113	19,1	9,4	18490	1152	19,5
Familles monoparentales	9,6	14460	2098	34,9	9,4	14650	2054	34,8
Couples sans enfant	12,5	25190	544	7	12,6	25510	610	7,7
Couples avec un ou deux enfants	32,7	21900	1919	9,4	32,7	22180	1772	8,6
Couples avec trois enfants ou plus	12,1	16550	1783	23,6	12	16870	1794	23,9
Autres types de ménages	3,2	18160	459	23,3	2,8	17330	443	24,9
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus	20,6	21110	959	7,4	21,1	21540	958	7,3
Personnes seules	6,5	18630	426	10,4	6,7	19140	461	11
Couples	12,5	22390	457	5,9	12,8	22890	422	5,3
Autres types de ménages	1,6	20240	76	7,5	1,6	20560	75	7,5
Ensemble de la population	100	20340	8875	14,2	100	20520	8783	14

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

21 INSEE – Définition : « **Le taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320>

Une étude désigne ainsi les familles monoparentales comme le type de famille le plus exposé à la pauvreté²². Les auteurs notent ainsi : « *Ne bénéficiant des revenus d'activité ou de remplacement que d'un seul parent, celui de la mère dans plus de 80% des cas, les familles monoparentales disposent du niveau de vie²³ médian le plus faible (14 650 euros par an). Leurs membres sont quatre fois plus souvent pauvres que les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec un ou deux enfants (34,8% contre 8,6 %). Néanmoins, leur niveau de vie de médian croît davantage en 2016 que pour l'ensemble de la population (+ 1,3% contre + 0,9 %), en partie grâce à la prime d'activité. Cette dernière représente 1,9% en moyenne de leur revenu disponible, soit davantage que le RSA activité et la prime pour l'emploi cumulés en 2015 (1,1 %).* »²⁴.

Les données que nous avons présentées ci-dessus nous permettent d'esquisser un « portrait type » de ce que signifie être « parent solo » en France métropolitaine en 2016. Tout d'abord, cela signifie être une femme, avoir en moyenne entre 40 et 54 ans et être mère de 1 à 2 enfants de moins de 25 ans. C'est être en emploi pour presque 6 monoparents « femme » sur 10, et faire principalement partie des PCS « employée ou ouvrière ». Cela signifie avoir plus de difficultés à accéder à un logement de façon durable et être confronté plus souvent au surpeuplement que les couples avec enfants. C'est équiper son logement presque toujours en nombreux biens durables (réfrigérateur, congélateur, four à micro-onde, lave-linge, téléviseur couleur, téléphone portable...) et posséder une voiture. Enfin, être parent solo, c'est disposer d'un revenu médian de 14 650 euros pour une année et être exposé pour plus d'un tiers des membres de famille monoparentale à la pauvreté.

Nous allons maintenant essayer de comprendre ce que signifie être parent solo du point de vue de la littérature scientifique afin de comprendre les problématiques sociologiques qui entourent ces familles à la fois au niveau individuel et collectif.

²² INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

²³ INSEE – Définition : « *Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.* » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1890>

²⁴ INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

2.4 Du point de vue de la littérature scientifique :

Tout d'abord, il faut comprendre que la famille monoparentale est une réalité ancienne²⁵, qui a évolué au fil du temps²⁶, pour se constituer principalement aujourd'hui à la suite de la séparation du couple avec enfant(s). En effet, selon une enquête, en 2011 en France, « *la quasi-totalité des pères isolés et plus des trois quarts (78 %) des mères isolées sont en famille monoparentale à la suite d'une séparation. Pour 16 % des mères sans conjoint, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants sans être en couple et pour 6 % au décès de leur conjoint. En particulier, 14 % des mères de famille monoparentale n'ont jamais été en couple, situation rare pour les pères.* »²⁷. Reprenant ce constat, une étude datant de 2016 explique que la famille monoparentale est une situation transitoire dans la vie des parents car elle se termine soit par la remise en couple du parent, soit par le départ des enfants²⁸. En effet, utilisant une méthodologie originale pour estimer la durée de cette situation transitoire, Vianney Costemalle estime que la moitié des parents en situation de monoparentalité sortent de celle-ci au bout de 3 ans²⁹. Cette situation, qui peut être définie comme transitoire, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Etre parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel.

Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). Nous avons précédemment souligné qu'il s'agit très majoritairement de monoparent « femme » ce qui fait que les familles monoparentales soulèvent intrinsèquement des problématiques d'inégalités femmes-hommes³⁰. Par exemple, si nous nous intéressons au niveau de vie, les mères de famille monoparentale ont des niveaux de vie nettement plus faibles (- 24%) que ceux de leurs homologues masculins. Du point de vue social et relationnel, les préjugés et stéréotypes portés sur ces mères et ces familles sont aussi bien des stéréotypes et des préjugés familiaux que de genre³¹.

²⁵Légaré J., Desjardins B., « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687

²⁶Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 », Dossiers Solidarité Santé n° 67, Drees, juillet 2015.

²⁷ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

²⁸Costemalle V., Les durées passées en famille monoparentale : Méthode d'estimation des durées et résultats, Document de travail, n°F1605, INSEE, mars 2016.

²⁹Costemalle, V., Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises., *Economie et Statistique*, 493, 2017, pp.87-112.

³⁰ INSEE, Rapport « Femmes et hommes, l'égalité en question », 2017.

³¹Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », Genre, l'essentiel pour comprendre (B. E-Bellebeau et A. Alessandrin dir.), Dasut, 2004.

Au-delà ces problématiques d'inégalités femmes-hommes, nous faisons l'hypothèse que différents facteurs (l'âge, l'orientation sexuelle, origine, situation sociale), complexifient les inégalités subies par ces parents solos en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés : études, loisirs, santé³² en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants.

Sur le plan des relations familiales, il faut savoir que les parents solos en France délèguent tout autant à la famille élargie qu'avant la séparation mais la famille maternelle reste davantage sollicitée pour garder les enfants que la famille paternelle³³. Pour les conjoints séparés entre lesquels les enfants « circulent », cet entourage familial élargit l'espace de prise en charge des enfants. Dans son article sur les relations familiales après la séparation conjugale³⁴, Anne Unterreiner parle des travaux de Sarah M. Kendig et Suzanne M. Bianchi³⁵ qui « ont montré que la moindre durée passée par les mères seules avec leur-senfant-s s'explique principalement par leur position sociale (temps de travail supérieur, moindre niveau d'éducation, âge de la mère et des enfants, nombre d'enfants, ethnicité, etc.) plutôt que par la monoparentalité en tant que telle. Les mères seules passent ainsi plus de temps dans les activités de soin que les mères mariées et autant de temps total et à être en interaction avec leur-senfant-s que les mères mariées. »³⁶. Une enquête ethnographique dans les milieux populaires précarisés nous confirme que dans les cas de séparation, les mères peuvent compter sur le réseau familial³⁷. Cependant, l'article explique aussi que sur du long terme, la charge éducative fréquemment assumée de façon solitaire par les mères, suscite l'épuisement et, dans certains cas, le rejet des enfants au moment où ils atteignent l'adolescence. En effet, l'auteur nous explique ainsi : « Dans le cas des familles monoparentales, lorsque les enfants grandissent, le couple mère-enfants, souvent décrit comme inséparable durant les premières années du mineur en raison de l'effacement fréquent des pères en cas de séparation, se fragilise. Certaines mères, durablement éloignées du travail salarié, estiment qu'une activité professionnelle pourrait leur offrir la possibilité d'occuper un autre rôle. »³⁸. Ceci souligne ainsi un point important : au-delà des raisons purement économiques, le travail salarié apparaît plus que nécessaire pour ces mères en situation de monoparentalité qui ressentent un certain « épuisement à être mère » et souhaitent investir d'autres rôles, d'autres identités.

³²Meidani Anastasia, Alessandrin Arnaud, *Parcours de santé, Parcours de genre*, PUM, 2018.

³³ Le Gall D., 1996, Faire garder les enfants dans les familles à beau-parent : La délégation comme régulation conjugale, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 79-92.

³⁴Unterreiner Anne. Les relations familiales après la séparation conjugale. *Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés*. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 83-89

³⁵Kendig S. M., Bianchi S. M., 2008, Single, cohabiting and married mothers' time with children, *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, p. 1228-1240.

³⁶Unterreiner A. Les relations familiales après la séparation conjugale. *Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés*. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », p.85.

³⁷Deshayes Fabien. Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 9-21;

³⁸ Ibid. p.15

Dans ce sens, plusieurs dispositifs ont été mis en place en France pour favoriser le retour à l'emploi comme ceux concernant les « parents isolés »³⁹ c'est-à-dire les parents (presque toujours des mères) élevant seuls un enfant âgé de moins de 3 ans et bénéficiant d'un minimum social (les parents isolés correspondent donc à une partie des familles monoparentales). Un article étudiant deux dispositifs transversaux d'insertion (à Nantes et à Paris) des mères de familles monoparentales précaires souligne cependant le fait que « *les initiatives nationales en faveur de l'insertion des mères de familles monoparentales précaires s'inspirent souvent d'initiatives locales. Celles-ci se sont multipliées ces dernières années, et proposent à des mères précaires une forme d'accompagnement global, combinant accès à un mode d'accueil des jeunes enfants et soutien au retour à l'emploi. Elles s'appuient pour cela sur la coopération d'institutions [Pôle emploi, protection maternelle et infantile (PMI), Caf, etc.] et de professionnels (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle) relevant de champs différents.* »⁴⁰. Les deux dispositifs transversaux d'insertion étudiés par l'auteure ont pour but de coupler l'accès des mères en situation de monoparentalité à un accompagnement vers l'emploi et à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s). La conclusion de l'article insiste sur l'importance de l'implication à la fois des acteurs locaux mais aussi départementaux et des acteurs intermédiaires en matière d'emploi, qui eux, relevant plutôt d'une politique nationale, restent peu impliqués ce qui limite la mise en place efficace des dispositifs.

Lorsque nous parlons des dispositifs d'aides à l'attention de ces familles monoparentales, il convient aussi de regarder du côté des professionnels de la famille leurs points de vue et leurs vécus. Trois chercheurs se sont proposés d'expliquer quelques pistes d'analyses dans un article publié en 2004⁴¹. Ils parlent ainsi de « désarroi » des professionnels, principalement les travailleurs sociaux, qui se retrouvent dans des situations complexes car les demandes des familles monoparentales vont souvent au-delà de l'aide que l'institution pour laquelle ils travaillent peut offrir. A propos de ces travailleurs sociaux, il semblait ici important de mentionner l'article écrit par une assistante familiale monoparentale qui témoigne de son vécu et aborde par exemple les difficultés liées au partage des temps de vie⁴².

³⁹Eydoux A., 2010, La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni, Informations sociales, n° 160, p. 98-105.

⁴⁰BucoloElisabetta, Eydoux Anne, Fraisse Laurent. Parcours coordonné et crèche d'insertion. Deux dispositifs transversaux d'insertion des mères de familles monoparentales précaires. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 38-39

⁴¹Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 17-24.

⁴²Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », Empan, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.

A ce stade de notre revue de la littérature, il semble important de spécifier que les travaux sur la monoparentalité sont très souvent concentrés sur les situations de précarités (et donc aussi sur les monoparents « femme ») comme c'est par exemple le cas pour les travaux du sociologue Gérard Neyrand⁴³ ou encore ceux de Christine Lévy⁴⁴. Cette spécificité des travaux sur les familles monoparentales n'est pas vraiment incohérente au vue des statistiques que nous avons évoquées plus haut et du fort taux de pauvreté de ces familles (34,8% en 2016, en France métropolitaine).

Concernant la situation de précarité, nous avons trouvé de rares études croisant les dimensions : familles monoparentales et immigration alors même que ces deux dimensions sont connues pour influencer négativement sur les conditions de vie⁴⁵. Visant à approfondir les résultats publiés dans le premier article cité, un second article conclut : « *Les femmes seules immigrées ont des conditions de vie plus difficiles que les femmes seules non immigrées. Elles cumulent différents facteurs de vulnérabilité : familles plus nombreuses, moindre niveau de formation, situations d'activités précaires, conditions de logement difficiles. Cependant, les situations des femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin d'être homogènes si l'on considère l'origine migratoire. L'organisation quotidienne de ces femmes, vivant avec au moins un très jeune enfant, semble essentiellement impactée par leur statut de femmes seules. Toutes choses égales par ailleurs, le mode d'accueil qu'elles utilisent ne présente pas de réelles différences avec celui choisi par les femmes seules non immigrées. Néanmoins, l'étude des enfants âgés de moins d'un an vivant uniquement avec leur mère indique un investissement des pères, à la fois symbolique et quantitatif, légèrement supérieur dans les foyers immigrés.* »⁴⁶. Les travaux de Marie-Laure Cadart mettent en exergue les expériences de ces familles monoparentales en situation de migration et plus précisément, leur vulnérabilité⁴⁷. L'auteure insiste ainsi sur la différence de vécu selon les cultures et le pays d'origine et rappelle « *l'importance de la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui doit leur permettre de s'ouvrir à l'Autre, qu'il soit d'une culture proche ou lointaine. Dans leur difficile travail basé sur l'écoute, ils doivent pouvoir disposer d'accompagnement et d'analyse de leurs pratiques professionnelles. Il est nécessaire qu'ils travaillent avec les associations de médiation transculturelle et qu'ils impulsent, inventent ou soutiennent toute initiative visant à rompre l'isolement des femmes et des enfants, isolement qui constitue, notamment dans la monoparentalité, un risque majeur pour le développement et l'épanouissement des enfants.* »⁴⁸.

⁴³Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », *Enfances & Psy*, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.

Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007

Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. *Empan*, no 60, (4), 2005, 51-57.

⁴⁴Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88

⁴⁵Moguéro L., Eremenko T., Thierry X., Prigent R., 2015, Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ?, *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, n° 2, p. 68-83.

⁴⁶Thierry Xavier, Prigent Rose, Eremenko Tatiana, Moguéro Laure. Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 63-70, p.70.

⁴⁷Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », *Dialogue*, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 60-71.

⁴⁸Ibid.

Enfin, d'autres tentatives de rendre compte de récits d'expériences de ces familles monoparentales sont à noter. Nous citerons ici les travaux de Pascal Hachet, psychologue, qui témoigne de la prise en charge de la demande d'aide d'un adolescent vivant avec sa mère qui est divorcée, sans emploi et élève seule son fils⁴⁹. Plus récemment, l'article d'Elisabeth Lisse rend compte de ses observations, au sein d'une cité populaire, des stratégies développées par les mères de famille pour « assumer » leurs rôles dans un contexte de précarité⁵⁰. L'auteure nous explique ainsi que face à leurs situations précaires et complexes, ces femmes « font avec », se créant « *des espaces, des refuges pour préserver leur existence et leurs relations.* » et s'appuyant « *sur une solidarité familiale et féminine* » ;

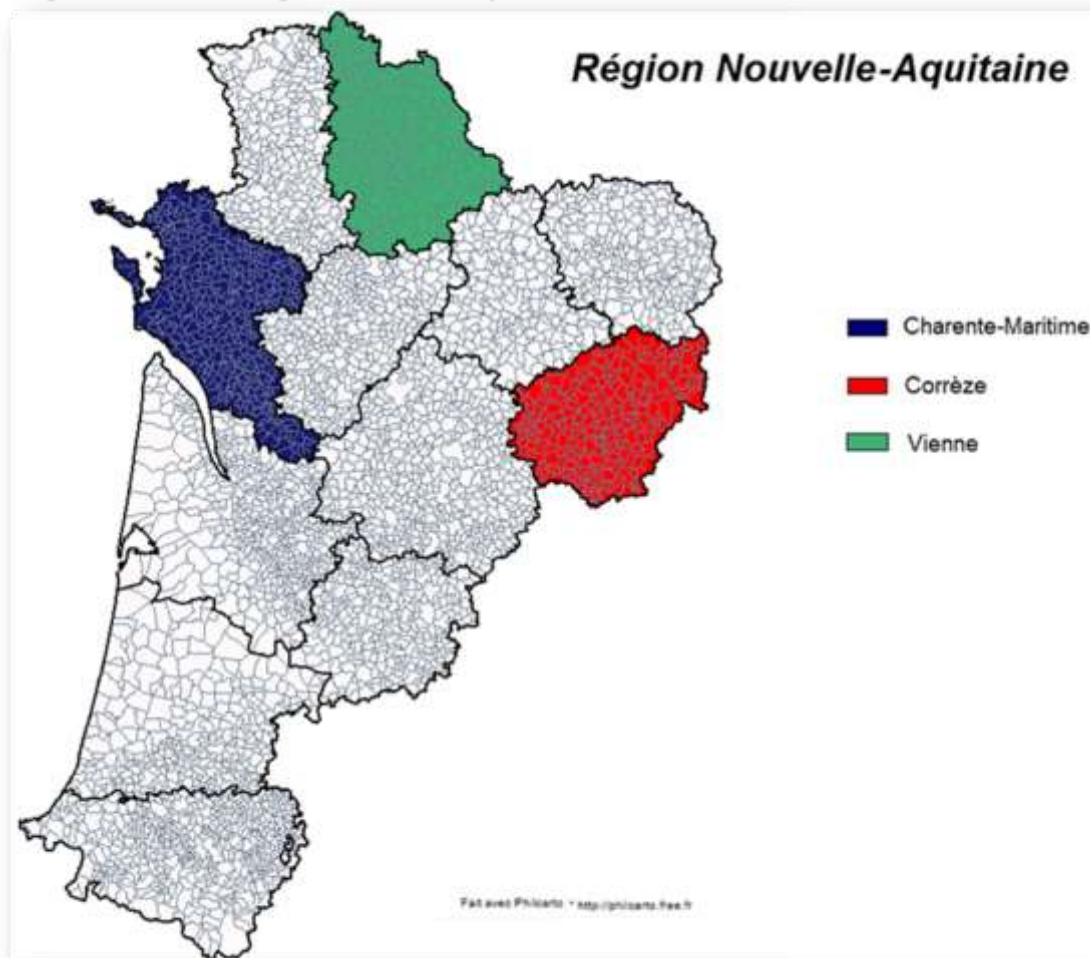
⁴⁹Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », *Dialogue*, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 89-96.

⁵⁰Lisse, Élisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.

2.5 Les parents monoparentaux, dans des départements aux caractéristiques sociodémographiques distinctes : étude comparative de la Vienne (86), la Charente-Maritime (17) et la Corrèze (19)

Partant du principe que cette étude doit prendre en compte 4 éléments sociodémographiques distincts (un site en milieu rural, un site péri-urbain, un site urbain et un QPV), selon les arbitrages du commanditaire, nous effectuerons une analyse sur 3 départements : la Vienne, la Charente-Maritime et la Corrèze (Fig.1).

Fig.1 - Carte de la région Nouvelle-Aquitaine



Les parents solos en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :

Ces 3 départements se trouvent dans la région Nouvelle-Aquitaine où des analyses réalisées par l'INSEE⁵¹ dénotent que les femmes monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres et que les parcours de vie de ces femmes ne permettent jamais un rattrapage complet de la perte de niveau de vie (particulièrement pour les veuves). Une autre enquête de l'INSEE⁵² sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine note que les mères monoparentales appartiennent plus à des CSP plus précaires, formulent plus de demande dans le parc immobilier social et résident donc moins au centre-ville que les autres.

Les données de l'INSEE en Nouvelle-Aquitaine nous indiquent que les familles monoparentales de cette région ont des caractéristiques proches de celles que nous avons étudiées précédemment à l'échelle de la France métropolitaine. En effet, tout d'abord, les femmes en situation de monoparentalité restent majoritaires (82% en 2014) et il est là aussi observé que plus le nombre d'enfants est élevé, plus la proportion des femmes en situation de monoparentalité augmente.⁵³ L'âge médian des femmes monoparentales est de 40,5 ans. Elles sont moins souvent diplômées que les mères en couple et font majoritairement partie des PCS « Employée » et « Ouvrière ». Elles sont 69% à se déclarer en emploi en 2014 et 31% à être locataires d'un logement social.

Tab.8 – Nombre de ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	2611220	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	910050	34,9
Hommes seuls	425823	15,5	377687	14,5
Femmes seules	582045	21,2	532363	20,4
Autres ménages sans famille	61246	2,2	67010	2,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1673785	61	1634161	62,6
Un couple sans enfant	804331	29,3	790516	30,3
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	637001	24,4
Une famille monoparentale	235240	8,6	206644	7,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

D'après les données du recensement de la population de 2016 en Nouvelle-Aquitaine, la part de famille monoparentale parmi l'ensemble des ménages est de 8,6% (Tab.8), soit légèrement plus bas de 0,7 points par rapport celle en France métropolitaine (9,3%). L'analyse des données du recensement de la population de 2016 pour la région Nouvelle-Aquitaine étant proches celles de 2014 évoquées ci-dessus, nous avons fait le choix de déplacer les tableaux dans les pages « ANNEXES » de notre rapport⁵⁴. Les principales données de la Nouvelle-Aquitaine concernant les familles monoparentales seront rappelées dans la partie ci-après.

⁵¹ INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°64, 2018.

⁵² INSEE Flash Nouvelle-Aquitaine, n°34, 2018.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Cf. ANNEXES 2, 3 et 4.

Des caractéristiques des parents solos plutôt homogènes entre les départements étudiés :

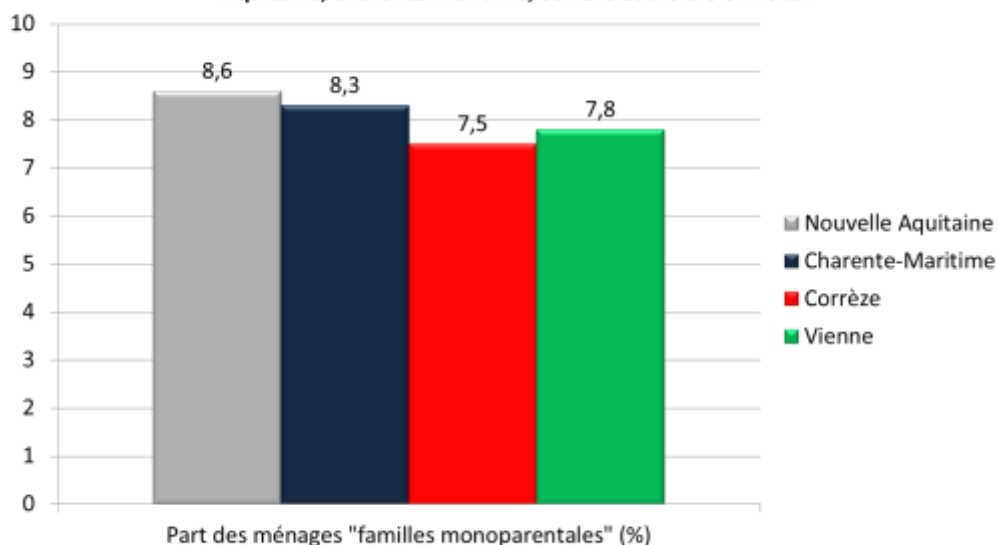
Tab.9 –Nombre et part des ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :

	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	303114	100	113105	100	201301	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	111148	36,7	42669	37,7	76696	38,1
Hommes seuls	425823	15,5	45681	15,1	17876	15,8	32744	16,3
Femmes seules	582045	21,2	65466	21,6	24793	21,9	43952	21,8
Autres ménages sans famille	61246	2,2	5989	2	2214	2	4412	2,2
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1673785	61	185977	61,4	68222	60,3	120192	59,7
Un couple sans enfant	804331	29,3	96130	31,7	35231	31,1	58400	29
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	64570	21,3	24473	21,6	46034	22,9
Une famille monoparentale	235240	8,6	25277	8,3	8518	7,5	15758	7,8

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que la part des ménages « famille monoparentale » parmi l'ensemble des ménages est légèrement plus basse dans les trois départements étudiés que celle au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (Tab.9), qui a, elle-même, comme nous l'avons précédemment une part inférieure de 0,7 points à celle au niveau de la France métropolitaine (Tab.2). En d'autres termes, parmi l'ensemble des ménages, il y a une part moins importante de familles monoparentales en 2016 dans les départements de la Charente-Maritime, de la Corrèze et de la Vienne que dans la Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine. Mais il faut rester très mesuré car les écarts sont faibles comme le montre le graphique ci-après (Fig.2).

Fig.2 –Part des ménages « familles monoparentales » parmi l'ensemble des ménages en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Par ailleurs, nous avons déjà expliqué plus haut dans ce rapport que la mesure à l'échelle des ménages était moins précise que celle à l'échelle des familles qui font par définition partie d'un ménage⁵⁵. Aussi, lorsque nous nous intéressons à la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en 2016, nous observons que cette part se situe aux alentours de 14% pour la Nouvelle-Aquitaine et la Charente-Maritime alors qu'elle est légèrement inférieure, aux alentours de 13%, pour la Corrèze et la Vienne (Tab.10).

Tab.10 - Composition des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne, en 2016 :

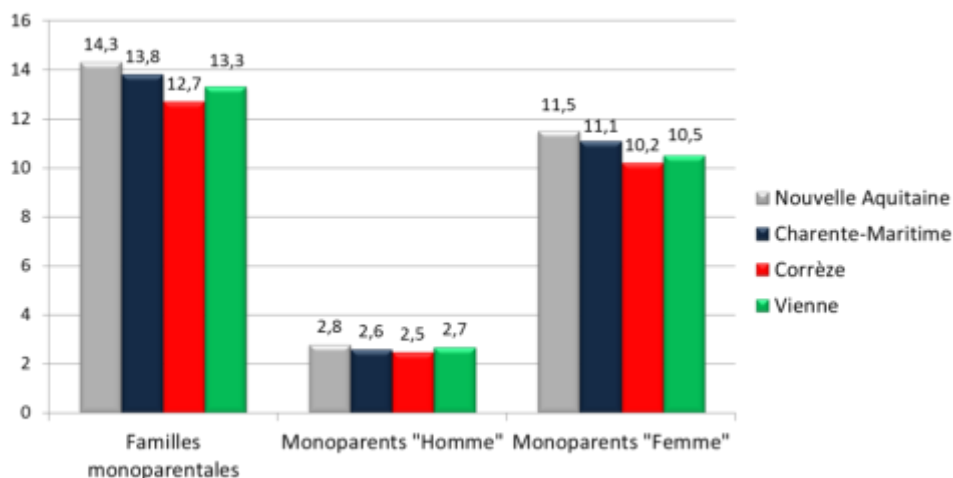
	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	186856	100	68692	100	120599	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	64670	34,6	24540	35,7	46091	38,2
Familles monoparentales	240227	14,3	25699	13,8	8721	12,7	16001	13,3
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	4946	2,6	1732	2,5	3309	2,7
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	20754	11,1	6988	10,2	12692	10,5
Couples sans enfant	808476	48	96486	51,6	35431	51,6	58508	48,5

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser à la fois la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles mais aussi en prenant en compte le genre des monoparents (Fig.3). Nous pouvons voir que les monoparents « Homme » représente environ la même proportion parmi les familles quel que soit le département (en autour de 2,5%). Il en est de même pour leurs homologues « Femme » même si leur part est presque 5 fois supérieure (en moyenne autour de 10,5%). Il convient de rappeler que la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en France métropolitaine était de 15,3% en 2016 soit plus d'un point voire 2 points que leur part respective dans les trois départements étudiés. Enfin, il convient de remarquer que les familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) sont proportionnellement moins nombreuses en Nouvelle-Aquitaine et dans les 3 départements étudiés (Tab.10) qu'au niveau de la France métropolitaine (Tab.1). A l'inverse, les couples sans enfants sont proportionnellement sur représentés par rapport à leur part en France métropolitaine (42,8% en 2016) que ce soit au niveau régional ou au niveau des départements.

⁵⁵ Cf. Définitions partie I

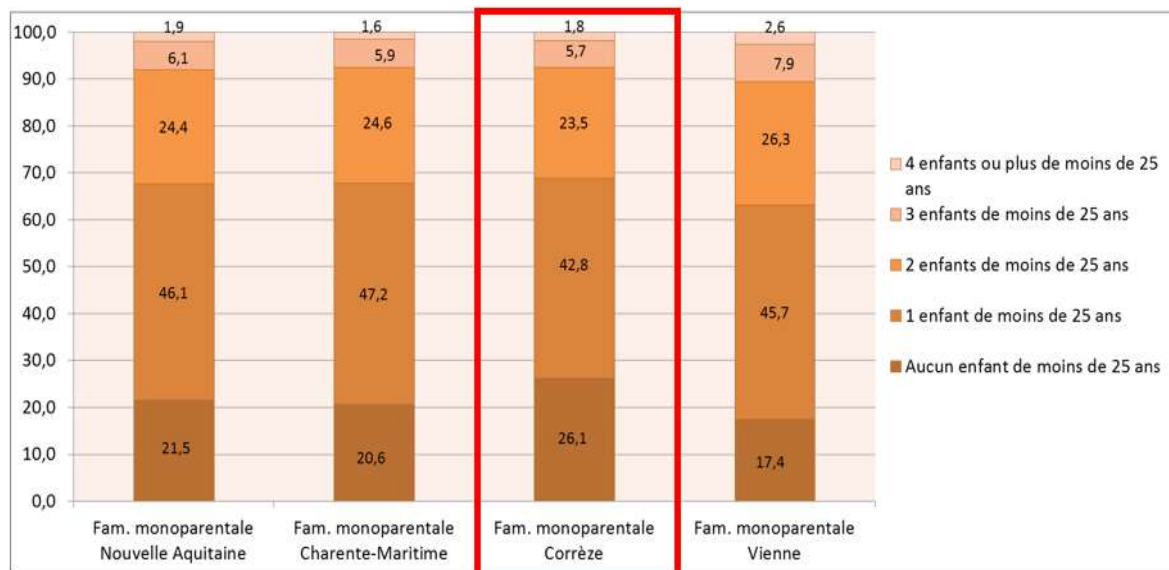
Fig.3 –Part des « familles monoparentales » et selon le type de monoparentalité parmi l'ensemble des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

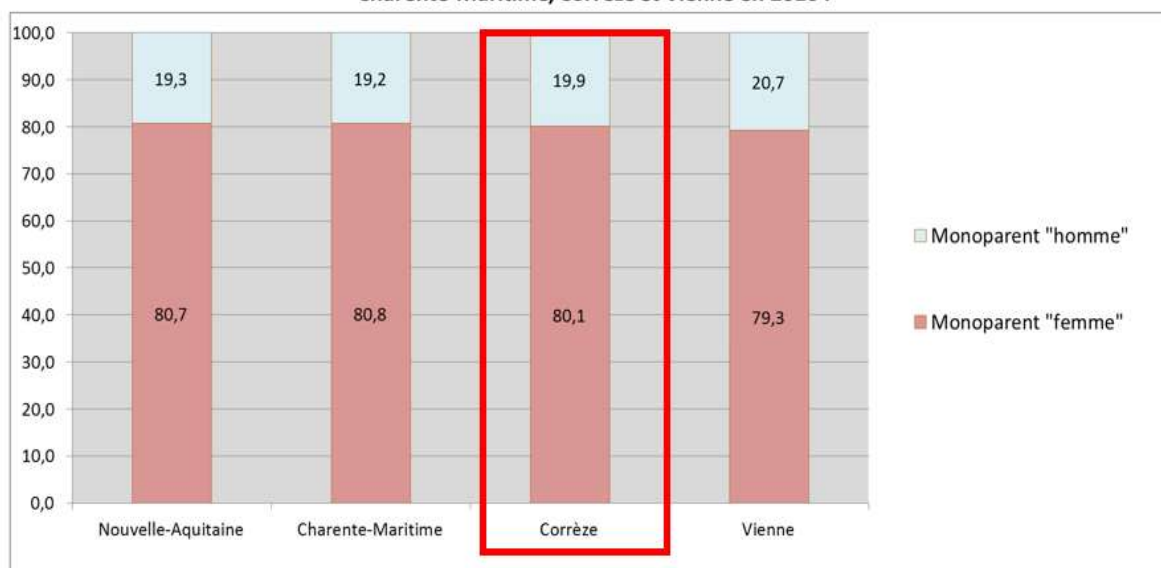
Les données présentées dans la figure ci-dessous nous permettent de confirmer les observations réalisées au niveau national : les familles monoparentales ont majoritairement 1 à 2 enfants de moins de 25 ans (Fig.4) et désignent principalement des mères solos (Fig.5). Nous pouvons aussi noter que parmi les familles monoparentales en Corrèze, il y a une part plus importante qui n'a aucun enfant de moins de 25 ans par rapport aux départements de la Charente-Maritime et de la Vienne (plus de 5 points d'écart en 2016 et presque 7 points d'écart par rapport au niveau national).

Fig.4 – Répartition des familles monoparentale en fonction de leur nombre d'enfants de moins de 25 ans en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Fig.5 – Répartition des familles monoparentale en fonction du genre du monoparent en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Les monoparents sont majoritairement des « actifs ayant un emploi » et ce, quel que soit le genre. A noter que la part des « actifs ayant un emploi » parmi les monoparents « femme » se situe en moyenne aux alentours de 60% pour les 3 départements étudiés, la région Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine (Fig.6). Cette part des « actifs ayant un emploi » est supérieure de 10 points parmi les monoparents « homme » et se situe en moyenne aux alentours de 70%, quel que soit l'échelle du territoire pris en compte.

Fig.6 – Familles monoparentales "ayant un emploi" selon leur genre en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Pareillement que pour les caractéristiques de genre du monoparent et du nombre d'enfants de moins de 25 ans dans la famille monoparentale, la majorité des monoparents ont entre 40 et 54 ans. En effet, parmi les familles monoparentales, respectivement, de Nouvelle-Aquitaine, de la Charente-Maritime, de la Corrèze et de la Vienne, la part de monoparent âgé entre 40 et 54 ans se situe au-dessus de 50% et atteint même 52,6% dans le département de la Charente-Maritime (Fig.7). A noter aussi que la part de monoparents âgés de plus de 80 ans parmi l'ensemble de monoparent est deux fois supérieure dans le département de la Corrèze (5,3%) que celle au niveau de la France métropolitaine (2,5%). Nous devons cependant rester réservé quant à ce résultat car comme nous l'avons expliqué en début de ce rapport concernant les données utilisées : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »⁵⁶. Or, l'effectif des monoparents âgés de 80 ans ou plus et habitant en Corrèze est de 451 ce qui fait que nous pouvons faire l'hypothèse que des biais peuvent exister dans la construction de cette donnée.

L'étude comparative que nous avons réalisée nous permet de souligner que les parents solos habitant dans les trois départements étudiés ont les mêmes caractéristiques que le profil type que nous avons esquissé avec les données nationales que ce soit en termes de genre, d'âge, de nombre d'enfants de moins de 25 ans. Nous pouvons cependant retenir l'hypothèse que les monoparents « homme » habitant en Corrèze sont en moyenne un peu plus âgés.

⁵⁶ INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

2.6 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :

Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :

Nos recherches concernant les dispositifs d'aides des familles monoparentales nous ont d'abord permis de mettre en évidence que la majorité des aides pour ces familles sont gérées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). A défaut d'avoir trouvé des informations pertinentes sur les sites internet des trois départements étudiés (nous reviendrons en détails sur ce point ci-après), nous avons trouvé un site internet destiné aux « parents solos » et qui se nomme d'ailleurs : « parent-solo.fr »⁵⁷. A noter aussi que le site est aussi présent sur les réseaux sociaux avec une page mise à jour régulièrement et qui partage principalement des informations provenant de divers médias sur les familles monoparentales⁵⁸. Le site a été créé en 2005, par deux personnes⁵⁹ dont une en situation de monoparentalité afin d'informer les familles monoparentales sur un panel très vaste de points : aides financières, aide juridique, actualités, livres, petites annonces, etc.⁶⁰

Concernant les différentes aides pour les familles monoparentales, le site a dressé une liste de ces dernières par thématiques⁶¹ et que nous avons résumé par le schéma ci-après (Fig. 1). Un point intéressant est de voir que la plupart des aides sont gérées par la CAF et il semble que les conseils départementaux et régionaux, de même que les mairies, n'assurent la gestion que de très peu d'aides. De plus, les aides mentionnées ne sont souvent pas spécifiquement adressées aux familles monoparentales en tant que telles mais la plupart du temps soumises à des conditions de revenus des ménages ou des familles. Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les « parents solos » se retrouvent perdus face à toutes ces aides différentes et qui ne leur sont pas explicitement destinées mais de façon implicite de par la prise en compte principalement des conditions de revenus et/ou encore du nombre d'enfants à charge.

⁵⁷ Site web : <https://www.parent-solo.fr/dossier-1-pourquoi-parent-solofr.html> , consultée le 26 août 2019.

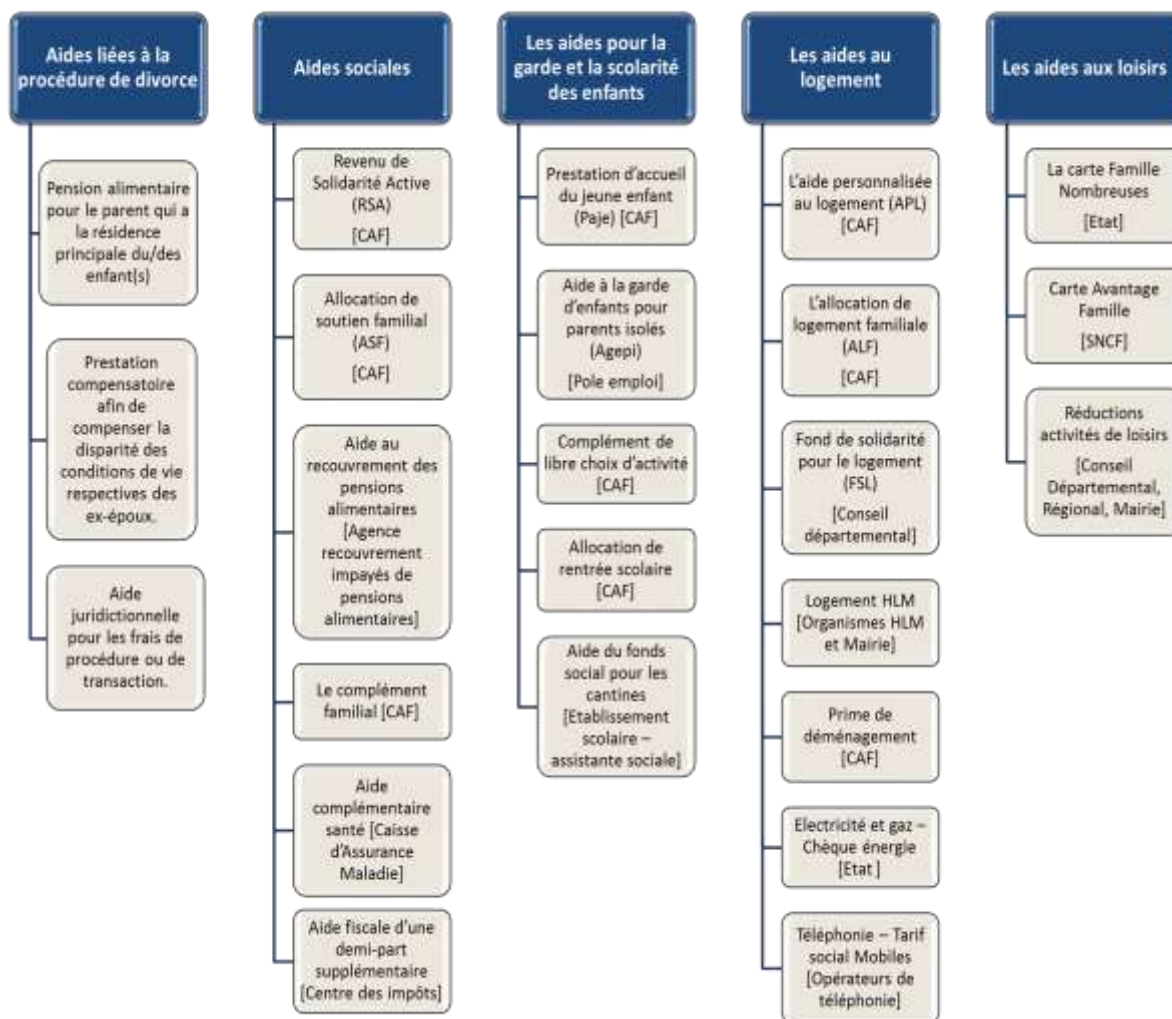
⁵⁸ Page Facebook du site internet "Parent-solo.fr" : <https://www.facebook.com/Parent.Solo/> , consultée le 26 août 2019.

⁵⁹ <https://www.parent-solo.fr/dossier-3-createurs-parent-solo.html> , consultée le 26 août 2019.

⁶⁰ Page d'accueil du site internet « parent-solo » : <https://www.parent-solo.fr/> , consultée le 26 août 2019.

⁶¹ Liste des différentes aides - <https://www.parent-solo.fr/dossier-264-aides-famille-monoparentale.html> , consultée le 26 août 2019.

Fig. 8 - Les différentes aides pour les familles monoparentales et les institutions à contacter



Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :

Nos recherches sur les politiques mises en place dans les 3 départements étudiés ont permis de mettre en évidence de nombreux points communs entre ces trois départements. A noter que nous avons concentré notre analyse à l'étude des informations présentes sur les sites internet respectifs de ces 3 départements⁶².

Tout d'abord, il est important de noter que les trois départements déclinent à peu près de la même façon les thématiques de leurs missions comme nous pouvons le voir sur l'image ci-après :

⁶² Site internet du département de la Vienne (86) : www.lavienne86.fr

Site internet du département de la Corrèze (19) : www.correze.fr

Site internet du département de la Charente-Maritime (17) : www.la.charente-maritime.fr

Captures d'écran des sites internet :

- Du département de la Corrèze (19)
- Du département de la Vienne (86)
- Du département de la Charente-Maritime (17)

Réalisées le 26 août 2019



Lorsque nous nous penchons plus en détails sur les thématiques et notamment celle concernant la « famille/petite enfance/parents » de chacun des trois sites internet, il n’y a pas de sous catégories réservée aux « familles monoparentales ». Nous avons aussi effectué deux recherches à l’aide des moteurs de recherche de chacun des sites internet : une avec les termes « famille monoparentale » et l’autre avec le mot « monoparentalité ». Par exemple ces recherches n’aboutissent à aucun résultat vraiment pertinent pour les départements de la Corrèze. Cela conforte notre observation d’un manque de visibilité des politiques d’aides pour les familles monoparentales qui semblent finalement être « invisibilisées » par des conseils départementaux qui ont déjà produit des études et des rapports en prenant en compte ces familles monoparentales.

En effet, concernant le **département de la Corrèze**, nous pouvons notamment citer principalement deux documents : le Plan Départemental d’action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées 2017-2021 (PDALHPD)⁶³ et le Rapport de diagnostic du schéma départemental en faveur de l’enfance 2017-2021⁶⁴. Dans le premier document, qui se concentre sur les personnes défavorisées et dont nous savons que les familles

⁶³ PDALHPD : https://www.correze.fr/sites/default/files/pdalhpd_2017-2021_.pdf

⁶⁴ Rapport diagnostic, Schéma départemental en faveur de l’enfance, Corrèze : https://www.correze.fr/sites/default/files/shema_departemental_enfance_1.pdf

monoparentales font souvent partie, il n'est question de ces familles que sur deux lignes dans un rapport qui compte plus de 80 pages⁶⁵. Ces deux lignes concernent seulement des données statistiques et les familles monoparentales ne sont plus citées par la suite, que ce soit dans le programme d'actions ou dans la description des orientations du PDALHPD. Concernant le second document, les familles monoparentales sont très précisément étudiées et nous retrouvons les constats déjà effectués précédemment : « *Sur l'ensemble des familles avec enfants, la part des familles monoparentales est en progression. La monoparentalité est toujours essentiellement féminine, même si le nombre de pères chefs de famille monoparentale progresse très légèrement. La monoparentalité se conjugue souvent avec une précarité financière. L'accompagnement des parents et particulièrement des familles monoparentales dans l'exercice de leurs responsabilités parentales donnent lieu pour le Département à une palette d'actions diversifiées et graduées : actions individuelles ou collectives, la médiation familiale entre autres...* »⁶⁶. Parmi les constats effectués, le rapport note : « *Une précarité qui touche plus les enfants des familles monoparentales : 61,6% des enfants appartenant à une famille monoparentale ont un (des) parent(s) sans emploi* »⁶⁷ et propose les hypothèses de travail suivantes : « *grande vigilance, observation et actions ciblées de soutien* »⁶⁸. Malgré nos recherches, nous n'avons malheureusement pas été en mesure de vérifier si les hypothèses de travail, notamment les « actions ciblées de soutien » se sont matérialisées par une action publique.

Enfin, concernant le département de **la Corrèze**, nous pouvons notamment citer principalement deux documents : le Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2021 (PDALHPD) et le Rapport de diagnostic du schéma départemental en faveur de l'enfance 2017-2021. Dans le premier document, qui se concentre sur les personnes défavorisées et dont nous savons que les familles monoparentales font souvent partie, il n'est question de ces familles que sur deux lignes dans un rapport qui compte plus de 80 pages. Ces deux lignes concernent seulement des données statistiques et les familles monoparentales ne sont plus citées par la suite, que ce soit dans le programme d'actions ou dans la description des orientations du PDALHPD. Concernant le second document, les familles monoparentales sont très précisément étudiées et nous retrouvons les constats déjà effectués précédemment : « *Sur l'ensemble des familles avec enfants, la part des familles monoparentales est en progression. La monoparentalité est toujours essentiellement féminine, même si le nombre de pères chefs de famille monoparentale progresse très légèrement. La monoparentalité se conjugue souvent avec une précarité financière. L'accompagnement des parents et particulièrement des familles monoparentales dans l'exercice de leurs responsabilités parentales donnent lieu pour le Département à une palette d'actions diversifiées et graduées : actions individuelles ou collectives, la médiation familiale entre autres...* ». Parmi les constats effectués, le rapport note : « *Une précarité qui touche plus les enfants des familles monoparentales : 61,6% des enfants appartenant à une famille*

⁶⁵ PDALHPD : https://www.correze.fr/sites/default/files/pdalhpd_2017-2021_.pdf, p.11

⁶⁶ Rapport diagnostic, Schéma départemental en faveur de l'enfance, Corrèze : https://www.correze.fr/sites/default/files/shema_departemental_enfance_1.pdf, p.24.

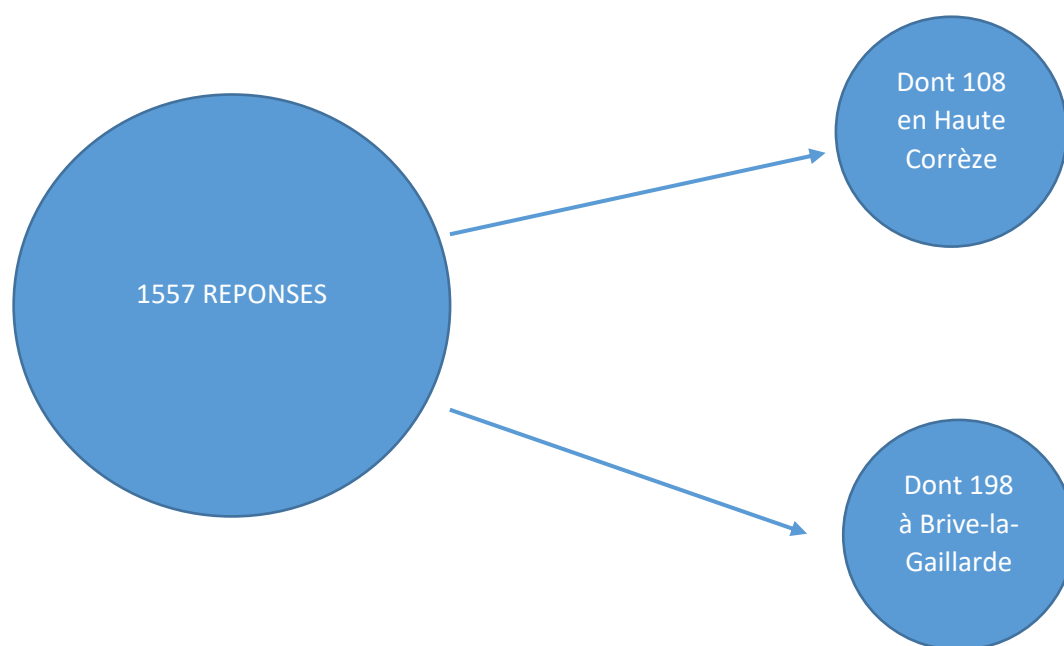
⁶⁷ Ibid., p.34.

⁶⁸ Ibid., p.35

monoparentale ont un (des) parent(s) sans emploi » et propose les hypothèses de travail suivantes : « grande vigilance, observation et actions ciblées de soutien » . Malgré nos recherches, nous n'avons malheureusement pas été en mesure de vérifier si les hypothèses de travail, notamment les « actions ciblées de soutien » se sont matérialisées par une action publique.

Nous souhaiterions pour conclure notre rapport, rebondir sur la description du groupe de « mamans solos » citée ci-dessus. En effet, s'il apparaît comme une évidence que les données sur les familles monoparentales foisonnent et sont particulièrement bien connues des différents conseils départementaux étudiés, il semble que ceux sont bien les actions réalisées par des parents solos à l'attention des parents solos qui sont les plus visibles. Cela étant, il n'en reste pas moins qu'une meilleure visibilité des actions et des aides accessibles et/ou destinées aux familles monoparentales ne nous renseigne pas sur l'utilisation concrète des différents dispositifs par les parents solos. Il faudra ainsi mener des investigations sur le terrain, auprès des parents solos bien sûr, mais aussi des différentes structures proposant des aides et menant des actions à destination explicite ou implicite des familles monoparentales pour rendre compte de leurs impacts socio-économiques mais aussi relationnels.

III° PROFIL DES REpondant.e.s



Le sexe :

Tableau 1 : Vous êtes

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la-Gaillarde	Haute Corrèze
Un homme	8%	7%	11%
Une femme	92%	93%	89%

Le sexe des répondant.es est équivalent à la moyenne constatée. Soit moins de 10% d'hommes, avec la Haute-Corrèze qui possède le pourcentage d'hommes le plus important. Pour autant, en comparaison à la moyenne nationale constatée, tous les sites étudiés ont deux fois moins d'hommes répondants. Cela dû notamment au mode passation, car les femmes répondent deux fois plus que les hommes aux enquêtes toutes variables confondues.

L'âge :

La moyenne d'âge des parents est strictement conforme à la moyenne constatée. A savoir entre 30 et 50 ans majoritairement. Ce qui explique le peu d'enfants de moins de 6 ans.

Tableau 2 : Quel âge avez-vous ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
15-18ans	0% (2 réponses)	0%	0%
19-25ans	3%	4%	0%
26-44ans	59%	59%	60%
45-65ans	37%	36%	40%
Plus de 65ans	0% (4réponses)	1%	0%

La catégorie socio professionnelle :

Le tableau ci-dessous montre que le site de Brive est relativement hétérogène, contrairement à celui de Haute-Corrèze, où les ouvriers sont inexistantes parmi les répondant.e.s et cadres supérieurs et professions intermédiaires surreprésentés. Nous tiendrons compte des ressources économiques plus importantes dans ce deuxième site dans l'analyse des résultats. Y compris sur les temps partiels qui y sont les plus faibles, augurant davantage de revenus (tableau 4). En d'autres termes, l'échantillon de Haute-Corrèze n'étant absolument représentatif, nous ne pourrions extrapoler les réponses, mais marquer quelques tendances.

Tableau 3 : Vous êtes ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Etudiant.e	1%	1%	0%
Ouvrier.e	5%	6%	0%
Artisan.e	2%	2%	4%
Cadre	4%	4%	4%
Retraité.e	1% (4réponses)	2%	0%
Employé.e	53%	57%	55%
Profession intermédiaire	10%	10%	18%
Cadre supérieur	1%	0%	4%
Actuellement sans emploi	15%	14%	5%
Parent au foyer	8%	4%	7%
Agriculteur/trice	0% (4réponses)	0%	3%

La question des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) est en première ligne interprétative, avec celle des éloignements physiques et de la précarité, en matière de comportements relatifs aux modes de garde. Tout d'abord, le travail est la deuxième source d'entourage amical (OCDE, 2008). Ces liens sociaux participent non seulement de solidarités mais aussi d'interconnaissances en réseaux qui seront un atout majeur dans l'interprétation des données. De plus, les personnes au chômage sont celles qui ont le moins de relations familiales également (Castel, 2007). Cette variable sera à mettre en tension avec les possibilités offertes, qui s'amenuisent de facto pour ces personnes.

Mais, travailler ne veut pas dire pour autant bénéficier des mêmes possibilités d'accueil. Ainsi, pour les personnes à temps partiel, et pour les professions à plus faibles revenus, les frais de garde correspondent à des choix stratégiques. Ils s'effectuent financièrement au détriment de loisirs, de la santé....

Tableau 4 : Si vous exercez un emploi, vous l'exercez à...

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Temps partiel	31%	35%	27%
Temps complet	69%	65%	73%

Tableau 5 : Etes-vous soumis.e à des horaires décalés ? (travail de nuit, en week-end...)

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	43%	45%	48%
Non	57%	55%	52%

De même que la classe sociale nous apparaît comme une variable interprétative forte, ces deux derniers éléments nous donnent des indications sur les « aménagements » plus ou moins contraignants qu'opèrent les familles monoparentales en matière de garde et d'accueil.

Tableau 6 : Vous êtes....

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Locataire du privé	34%	39%	32%
Locataire du public	28%	28%	33%
Propriétaire	31%	26%	30%
Hébergé à titre gratuit	4%	3%	0%
Résident d'un centre d'hébergement	1%	4%	5%

Situation familiale

Tableau 7 : Vous êtes...

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Célibataire avec enfant.s	40%	42%	30%
Séparé.e avec enfant.s en résidence alternée	15%	14%	22%
Séparé.e avec enfant.s en résidence complète	44%	44%	48%
Veuf/ve	4%	3%	1%

Tableau 8 : nombre d'enfants par ménage.

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Un	45%	48%	48%
Deux	35%	30%	29%
Trois	13%	15%	19%
Quatre	5%	5%	4%
Cinq	1%	1%	0%
Six ou plus	1%	1%	0%

Tableau 9 : Quel âge ont-ils ?

Les enfants des répondant.e.s ont en moyenne entre 6 et 15 ans. Cette donnée influe quant au ressenti des aides qui cessent à 6 ans et aux modes d'accueil avant 3 ans. Mais pour seulement 73 réponses non significatives dans l'échantillon, ces questions demeurent à interroger et questionner en l'état.

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
--	------------------------------	------------------------	------------------

Entre 0 et 3 ans	12%	13%	14%
Entre 3 et 5 ans	17%	16%	14%
Entre 6 et 11 ans	43%	42%	47%
Entre 12 et 15 ans	37%	36%	41%
Entre 16 et 18 ans	24%	27%	26%
Plus de 18 ans	19%	18%	14%

IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL

L'usage de la crèche est très important dans le deuxième site qui est celui de la Haute Corrèze. Cela s'explique en partie par la CSP et le temps plein des parents ayant répondu. Pour autant, comme on peut le constater dans les tableaux ci-dessous, l'usage des centres de loisirs et de vacances n'y est pas forcément corrélé.

Nous émettons l'hypothèse raisonnable que pour ce type d'accueil, la famille, plus importante en Haute-Corrèze prend le relais durant les périodes de vacances et que des personnes sont employées pour aller chercher les enfants à l'école.

Tableau 10 : Avez-vous déjà eu recours à une crèche ou une assistante maternelle ou bien encore une garde à domicile pour vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	69%	66%	73%
Non	31%	34%	27%

Tableau 11 : Avez-vous déjà eu recours à des centres de loisirs durant les périodes des vacances scolaires ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	69%	59%	58%
Non	31%	41%	42%

Tableau 12 : Avez-vous déjà eu recours à des garderies / accueils périscolaires avant ou après l'école ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	75%	78%	66%
Non	25%	22%	34%

Tableau 13 : Avez-vous déjà eu recours à des modes de garde le mercredi ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	54%	56%	48%
Non	46%	44%	52%

Le verbatim du questionnaire permet également de formuler une autre hypothèse qui est celle de l'inadaptation des modes d'accueil et de leur prise en charge pour ces familles:

Cette difficulté est pointée dans les deux sites étudiés

Mère célibataire, ma vie tourne autour de mon fils j'ai choisi d'avoir mon enfant et je l'aime mais parfois le temps pour soi-même manque un peu, il arrive que la fatigue prenne le dessus...
Manque d'aides de garde pour pouvoir vivre un peu en dehors du travail et de la vie de mère.
Difficultés pour trouver une assistante maternelle péri scolaire qui fait des horaires atypiques en tant qu'infirmière pas le choix. (Brive).

A ces difficultés cumulées, certaines femmes (les moins rémunérées au départ) décident de cesser de travailler. Ce qui les met à terme dans une situation de fragilité économique et sociale encore plus importante, notamment concernant les retraites.

J'ai dû quitter mon travail en vue d'une séparation car j'avais des horaires décalés trop tôt ou trop tard je ne pouvais pas assumer mon travail ainsi que mes enfants je me retrouve au chômage est en difficulté car j'ai beaucoup moins d'aide aujourd'hui que quand je travailler alors que je n'ai pas eu le choix de quitter mon travail les horaires inadaptes était pas possible avec ma vie avec mes enfants et seule j'ai l'impression d'avoir tout perdu !

Tableau 14 : Avez-vous déjà eu recours à d'autres modes de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	63%	59%	65%
Non	37%	41%	35%

Tableau 15 : Si oui, lesquels ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Des membres de la famille	81%	80%	91%
Fille ou garçon au pair ou toute aide à domicile	5%	7%	2%
Ami.e.s	42%	42%	50%
Voisinage	15%	13%	25%
Un de vos enfants	13%	14%	16%
Autre	7%	7%	4%

Ce tableau montre nettement l'importance de l'entourage familial et amical, qui est toujours plus présent dans le rural qu'en milieu urbain. On observe également la pratique courante : environ 15% des modes de garde est effectuée par la fratrie et entre 4 et 7% d'enfants n'ont pas de modes de garde et sont seuls au domicile.

Tableau comparatif : Lors d'imprévus, vus confiez vos enfants, prioritairement à ... ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Votre famille	60%	56%	67%
Vos voisins	7%	7%	6%
Vos ami.e.s	26%	25%	25%
Le deuxième parent	18%	16%	25%
Une assistante maternelle	6%	4%	6%
La halte- garderie	2%	4%	0%
L'un de vos enfants	11%	12%	10%
Je ne peux compter que sur moi- même	28%	27%	25%

Cela désigne une réalité, qui est à corrélérer avec les 7% d'enfants sans modes d'accueil ; à savoir qu'un quart des familles ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Cet aveu de solitude et de vulnérabilité dans les modes de garde est à souligner. Il s'agit des mères en garde exclusive de leurs enfants, à faibles revenus économiques, ou sans emploi, sans famille proche ; bref celles qui cumulent un manque de ressources financières, un manque de temps pour elle, et un fort isolement.

V° LE TEMPS QUI MANQUE vs LE TEMPS LIBERE

Les questions relatives à cette partie de l'enquête portent sur les loisirs et le temps libre. « Le temps qui manque » est massivement pointé. On observe davantage de pratiques de loisirs avec les enfants et moins de temps partiel (1/4 à Temps partiel alors que la moyenne est de 30%) en Haute-Corrèze. Ce qui signifie que les loisirs ne sont pas corrélés avec le temps libre (hors contraintes professionnelles), mais avec un autre paramètre toujours récurrent dans cette étude : les ressources financières. Pour le dire autrement, nous n'avons pas trouvé de corrélation directe entre le temps de travail des parents et les loisirs. Ce n'est pas parce que les parents n'exercent pas ou peu d'activité professionnelle, qu'ils s'octroient du temps pour eux, ou de loisirs avec leur enfant. Ce n'est donc pas un ratio mécanique qui doit être effectué, mais interroger d'autres raisons telles que les ressources matérielles, économiques, environnementales et familiales.

En effet, les sports et loisirs sont très onéreux pour les familles à faibles revenus :

« Je souhaiterais que la CAF puisse envisager une aide financière pour que ma fille puisse faire le sport qui lui plaise sans lui dire non sur certains sports qui dépassent mon budget comme l'escrime qui revient à 200 euros par an ». Mère célibataire, Haute Corrèze

Tableau 16 : Avez-vous des loisirs avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	72%	70%	77%
Non	28%	30%	23%

Tableau 17 : Pouvez-vous avoir des loisirs sans vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	43%	39%	44%
Non	57%	61%	56%

Les deux tableaux ci-dessus tout comme le suivant montrent que les loisirs avec ou sans enfants ainsi que les vacances sont dépendants principalement des ressources familiales en termes financières et sociaux (proches...).

Tableau 18 : Etes-vous parti.e en vacances avec vos enfants ces deux dernières années ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	62%	61%	65%
Non	38%	39%	35%

Note 1 : Si l'INSEE calcule un « taux de départ » en vacances en fonction de longs ou courts séjours, la présente enquête renseigne plus le fait de pouvoir dire « être parti en vacances ». Selon l'INSEE, les revenus sont les premiers facteurs d'influences sociodémographiques en matière de vacances, suivis par le lieu d'habitation. Aussi, la mesure de l'INSEE est annuelle, alors que notre étude a volontairement voulu balayer les deux dernières années afin d'augmenter possiblement le « taux de départ ».

Lire : Rouquette C. (2000), « Chaque année, quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », Insee Première, n° 734.

Près de 40% des 200 personnes interrogées à Brive et 35% des 100 personnes en Haute Corrèze déclarent ne pas être parties en vacances durant les deux dernières années précédant l'enquête.

Il a été précisé lors du focus groupe des acteurs qu'il existe deux types d'aides, un accompagnement social avec les centre-sociaux chargés de cette mission permettant "de dispenser l'information".

Mais il demeure un sous usage de ces pass pour les plus précaires. Ce n'est pas surprenant selon le groupe interrogé car concernant les pass CAF (VACAF), les familles n'ont pas de moyen de locomotion. « Les familles ont les courriers mais le souci c'est qu'elles ne peuvent pas se rendre sur les lieux de vacances, car elles n'ont pas de moyen de transport ». « Sur place, il est difficile de se déplacer ». « Certaines familles (sans accompagnement social) ont arrêté le projet ». « Il y a des familles nombreuses, et une semaine de vacances, cela a un coût ». « Le prix a énormément augmenté ». « La CAF finance un plafond mais il reste à charge 700 euros juste pour la location, ce qui ne couvre pas la capacité des familles ». Ce surcoût et ce reste à charge permet d'expliquer ce taux de non-départs extrêmement inquiétant⁶⁹.

Autour de Brive, il existe aussi des questions logistiques ; à choisir, les personnes restent sur le bassin et pratiquent les loisirs aux alentours selon les professionnels interrogés. Mais le manque de données compréhensives ne nous permet pas de vérifier cette hypothèse.

⁶⁹ Voir le rapport « État de la pauvreté en France 2018 » su Secours Catholique [en ligne].

Tableau 19 : Combien de temps libre par semaine vous accordez-vous, rien que pour vous ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Moins de 2h	68%	64%	74%
Entre 2H et 6H	25%	24%	20%
Entre 6H et 10H	4%	6%	3%
Plus de 10H	3%	6%	3%

Alors qu'on constate plus de moyens dans l'échantillon relevé et davantage de garde alternée, les répondant.e.s de Corrèze s'accordent le moins de temps pour eux. Ceci est à mettre en lien avec l'épuisement du travail, le manque de ressources financières, mais aussi des distances parcourues comme en témoignent cette femme habitant la Haute-Corrèze dans une question ouverte extraite du questionnaire:

Un travail stable mieux rémunéré et pas à 40h semaine pour que je ne cours pas partout (ou si 40h par semaine meilleure paye)... que je puisse être libre de travailler tout en étant présente pour ma fille (sans père présent plus dur pour un enfant niveau affectif et éducation) plus de solution de mode de garde ... plus de nounou ou à plusieurs kms sans permis ou voiture très compliqué Quand on travaille le samedi ou hors horaires de bureaux pas de solution de garde donc cela ferme la porte pour plein d'emplois. Le manque de moyens financiers, une pension alimentaire à 100 euros ou l'asf n'aident pas suffisamment sur le plan budget. Dans mon cas tout part pour le salaire de ma nourrice et je donnais encore de ma poche Élever son enfant seule au quotidien est une chose magnifique vu que l'on aime notre enfant, que l'on donne tout pour lui, on apprend à se battre comme jamais ... Mais c'est aussi plein de contraintes, de doute, de stress, cela devient souvent épuisant de jongler avec tout et de se surpasser pour le mettre à l'abri, qu'il ne manque de rien. Le travail, plus l'éducation, la fatigue à passer des nuits sans dormir quand ils sont malades est le lendemain d'aller travailler comme si de rien n'était. La pression de l'employeur l'hiver quand ils tombent malade et que l'on n'a personne pour les garder ... des anecdotes il y en a plein Le gouvernement pourrait créer dans chaque ville des centres de garde pour parents solo avec des horaires plus flexibles pour aller au travail ou pour se dégager du temps pour un rdv ... Pareil pour les activités je n'ai pas l'argent pour l'inscrire à la danse ou au poney ou au conservatoire....

Tableau 20 : Allez-vous à vos rendez-vous médicaux avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Toujours	10%	8%	17%
Souvent	21%	17%	14%
Parfois	36%	38%	33%
Jamais	33%	37%	36%

Note 2 : La présence des enfants, la culpabilité à les laisser, le peu de temps disponible et les questions de précarité éloignent de nombreuses familles monoparentales des soins. Ce tableau n'en donne pas forcément une mesure directe.

Lire : Struffolino, Emanuela, Laura Bernardi, et Marieke Voorpostel. « La santé perçue des mères de familles monoparentales en Suisse : le rôle de l'activité professionnelle et de l'éducation », *Population*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 193-222.

Tableau 21 : Effectuez-vous vos démarches administratives ou vos recherches d'emploi / de formation en présence de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Toujours	9%	7%	7%
Souvent	23%	17%	31%
Parfois	34%	40%	28%
Jamais	34%	36%	35%

La question des démarches administratives, de formation et d'emploi, se pose d'autant plus urgemment sur ces populations qui effectuent peu de démarches de santé. Brive est le lieu où il existe le moins de recours aux modes de gardes (68%), alors qu'on recense beaucoup de périscolaire (80% le maximum tous sites confondus). Cela est peut-être dû au nombre d'heures atypiques et au temps partiel pour près de 35% des personnes ayant répondu à l'enquête?

En résumé

- ✓ Ce département est celui où les parents s'accordent le moins de temps pour eux, peut-être en raison des distances plus importantes ?
- ✓ Les familles monoparentales corréziennes partent peu en vacances comparativement aux autres territoires.
- ✓ En Haute-Corrèze, les $\frac{3}{4}$ des adultes en situation de monoparentalité ne parviennent pas à s'accorder 2h hebdomadaires pour eux/elles.

VI° DEPLACEMENTS

Tableau 22 : Quel est votre mode de déplacement principal ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
La voiture	83%	73%	92%
Le co-voiturage	0,3% (2réponses)	0%	0%
Les transports en commun	7%	15%	1%
La moto / Scooter / mobylette	0,7% (5réponses)	0%	0%
Le vélo	1%	1%	0%
A pied	8%	10%	7%

Note 2 : Selon l'INSEE la voiture reste le mode de transport prédominant en France. Chez les actifs/ves, 80% des déplacements de plus 6km se font en voiture. Cette proportion baisse à 60% pour des distances inférieures (souvent en ville). Le vélo ne dépasse pas les 2% d'usage pour la même population se rendant au travail. Les transports en commun sont utilisés pour environ 15% des trajets « domicile-travail » (sauf pour les distances de moins de 2km, auquel cas 7% des individus en moyenne les utilisent).

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015, distancier Metric.

Dans ce département, la voiture est le véhicule le plus plébiscité, ce qui est compréhensible compte tenu des distances parcourues et de la ruralité.

Etonnamment, malgré la longueur des distances, les corréziens estiment les distances plutôt adaptées. Serait-ce dû à l'entraide? A la proximité des modes d'accueil? A la catégorie sociale plus élevée dans cet échantillon non représentatif (rappelons qu'en Haute-Corrèze, la part de cadres est supérieure à la moyenne constaté) ? Le verbatim ne permet pas de le vérifier. Par contre, la variable majeure à en constater le tableau ci-dessous semble être la possession d'un véhicule. Presque la totalité des personnes interrogées en Haute-Corrèze en possèdent un contre moins d'un quart à Brive.

Cet enchaînement de variables cumulées permet de revenir à l'hypothèse de départ concernant les freins moins importants pour les familles à hauts revenus. Les ressources permettent d'acheter une voiture, ce qui rend les distances plus adaptées, notamment et surtout en milieu rural où l'infrastructure est plus compliquée. D'ailleurs, en observant les 4% de personnes ne possédant pas de véhicule, les indicateurs de ressenti urbain sont tous considérablement dégradés. Sans surprise, ce sont les personnes (peu nombreuses) sans véhicule, qui trouvent les distances non adaptées.

Tableau 23 : Disposez-vous d'un véhicule ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	85%	75%	96%
Non	15%	25%	4%

Tableau 24 : Rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	31%	30%	31%
Non	69%	70%	69%

Tableau 25 : Combien de kilomètres parcourez-vous chaque jour en moyenne de votre domicile au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Moins de 1km	22%	27%	17%
Entre 1 et 3km	24%	28%	24%
Entre 3 et 5km	17%	20%	21%
Entre 5 et 10km	15%	14%	20%
Entre 10 et 15km	8%	4%	7%
Plus de 15km	14%	7%	10%

Tableau 26 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Adaptée	86%	90%	90%
Inadaptée	14%	10%	10%

Note 3 : Si les distances sont plus importantes qu'en ville et, parallèlement, si les individus trouvent ces distances « raisonnables » ou « acceptables » c'est peut-être aussi qu'ils et elles se sont accommodés de ces distances, au détriment d'autres types de déplacements (loisirs, santé etc.) - mais aussi qu'ils ont investi dans l'achat d'un véhicule, qui ampute une part importante de leur budget dédié aux loisirs.

Tableau 27 : Si vous êtes en activité, combien de kilomètres parcourez-vous chaque jour en moyenne de votre lieu de travail au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Moins de 1km	12%	12%	25%
Entre 1 et 3km	13%	19%	18%
Entre 3 et 5km	12%	19%	11%
Entre 5 et 10km	16%	15%	6%
Entre 10 et 15km	11%	9%	11%
Plus de 15km	36%	25%	29%

Tableau 28 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Adaptée	74%	72%	85%
Inadaptée	26%	28%	15%

Les deux tableaux ci-dessus montrent bien qu'il ne s'agit pas d'interroger une distance à proprement parler, c'est-à-dire de distance géographique nette, mais bien d'interroger rapport matériel à cette distance. Une fois de plus, les personnes interrogées en Haute-Corrèze bénéficiant davantage de confort matériel estiment les distances parfaitement adaptées, y compris lorsqu'elles dépassent les 15 kms. Le véhicule va conditionner tous les temps de vie (école, crèche, domicile et travail), lorsque l'accompagnement scolaire ou péri scolaire n'est pas délégué.

VII° FRAIS DE GARDE

Selon les résultats de l'enquête, les coûts autoévalués par les personnes en Haute Corrèze sont peu élevés comparativement à ceux de Brive. Cela peut être lié à la typologie de la population, plus en difficulté à Brive qu'en Haute Corrèze. Mais le verbatim ne nous permet pas de développer cette hypothèse. La question de l'accès au numérique se pose également. Via le numérique, l'accès à l'information peut éloigner les familles. La question de la confiance qui n'est pas la même sur internet où il n'existe pas de personnalisation, peut rendre les informations peu ou moins crédibles.

Alors que les corrèziennes et corrèziens interrogés bénéficient de peu d'aides, (beaucoup d'enfants ont plus de 6 ans), ils sont moins de la moitié et de la moyenne constatée à les trouver insuffisantes. Cela est peut-être dû aux aides personnalisées dispensées par la CAF aux familles les plus précaires. Pour autant, l'âge arbitraire de 6 ans est massivement pointé, surtout à Brive, comme le montrent ces 3 témoignages de personnes résidant dans cette commune.

Ma petite dernière aura 6 ans en Janvier, et là vraiment je ne sais pas comment je vais faire, puisque je n'aurai plus droit aux aides pour la nounou. Mes factures sont de 400€/mois pour 16h. Je suis seule avec une pension alimentaire de 50€/mois/enfant (donc *2), je trouve sincèrement déplorable que les aides s'arrêtent à 6 ans. Car nous sommes d'accord, ma fille ne peut pas se garder seule à 6 ans, et ce n'est pas son grand-frère de 9 ans qui va pouvoir l'assumer. Je suis dans l'impasse, et j'ai jusqu'en Janvier pour trouver une solution. Si vous avez des idées je suis preneuse ! (Brive)

A partir de ce mois je vais toucher 98 euros pour élever ma fille de 16 mois, payer mes factures et tout ce qui s'en suit, ce qui est impossible, alors pas de loisir je me demande même si j'aurais de quoi la nourrir, je dois travailler mais son mode de garde me permet 6 heures par semaine ce qui est trop peu, je n'ai personne pour garder ma fille, étant toute seule avec, c'est compliqué, je ne sais pas comment je vais m'en sortir. (Haute-Corrèze)

Des aides financières plus conséquentes pour les parents isolés pour subvenir aux frais de cantine, garderie, etc. Les personnes qui ne travaillent pas et touchent des allocations vivent bien mieux que nous qui nous levons tous les matins pour aller travailler... Je trouve cela scandaleux au possible. Je me lève et lève mon fils tous les matins à 6h, il va à la garderie à 7h du matin jusqu'au soir 18h et nous avons moins d'aides que des gens qui ne se lèvent pas le matin et se permettent en plus de ça de mettre leurs enfants en garderie ou en centre alors qu'ils sont chez eux la journée. En bref, ce système prône le "restez chez vous, car au final, vous êtes bien mieux aidés à ne rien faire". Une conseillère CAF a même osé me dire un jour que je n'avais qu'à travailler à "mi-temps" si je voulais plus d'aides... Un comble (Brive).

On soulève que les personnes en situation de chômage, ont une défiance vis-à-vis des institutions, et ont une déperdition familiale et du lien social. Les déprises relationnelles et économiques se jumelant, la question des ressources financières et sociales se cumulent alors. Robert Castel montre bien le lien entre lien social et professionnel. L'hypothèse formulée ici est celle d'un isolement et d'un rapport compliqué aux institutions, amplifié par la fracture numérique. Les centres sociaux et les associations identifiées peuvent alors servir de relai pour ces familles.

Tableau 29 : Bénéficiez-vous d'une prise en charge pour vos frais de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la-Gaillarde	Haute Corrèze
Oui	19%	20%	20%
Non	81%	80%	80%

Tableau 30 : Quel est le coût mensuel de vos frais de garde ou de reste à charge ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la-Gaillarde	Haute Corrèze
Aucun	44%	48%	43%
Moins de 50€	15%	13%	16%
Entre 50 et 150€	27%	23%	33%
Entre 150 et 250€	8%	10%	4%
Entre 250 et 350€	3%	3%	0%
Plus de 350€	3%	3%	4%

Tableau 31 : Estimez-vous que ces prises en charge sont ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la-Gaillarde	Haute Corrèze
Suffisantes	46%	49%	58%
Insuffisantes	54%	51%	42%

Les tableaux 30, 31 et 32 ne montrent pas d'imbrication des questions économiques et informationnelles significatives (en termes d'accès et de mode de diffusion) en matière de modes de garde et d'accueil.

Les personnes interrogées en Haute-Corrèze sont celles qui connaissent le moins leurs droits, on le moins de prestations, payant davantage de frais pour les gardes et accueils de leurs enfants, et estiment les aides suffisantes.

Ces résultats sont à mettre en lien avec le ressenti concernant les distances. En effet, plus les revenus des familles sont confortables, plus les sentiments urbains, institutionnels et environnementaux sont positifs.

Tableau 32 : Comment estimez-vous vos connaissances en matière d'aides pour la garde / l'accueil d'enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haute Corrèze
Très bonne	12%	12%	20%
Assez bonne	39%	42%	27%
Mauvaise	32%	33%	37%
Très Mauvaise	17%	13%	17%

Conclusion

Le faible taux de départ en vacances pour les personnes interrogées (plus de 40% déclarent ne pas être parties durant les deux dernières années) à Brive et 35% en haute Corrèze résultent a priori de deux choses non contradictoires (les représentations concernant les vacances et/ou le fait qu'il fait bon vivre à Brive et autour). Nous avons envisagé d'interroger les raisons des non-départs en vacances, mais le verbatim ne nous a pas permis de le vérifier. Est-ce dû aussi au manque de véhicule ou de transport sur place qui ne permet pas de partir dans des conditions optimales? Pas de manière directe étant donné que les répondant.es de haute-Corrèze en possèdent massivement et ne partent guère plus.

Dans ce département, la question des non-départs en vacances apparaît de manière saillante et pourra donner lieu à une réflexion interpartenariale afin de permettre à ces familles de pouvoir souffler durant les périodes estivales.

En guise de conclusion pour montrer la difficulté de la monoparentalité, cumulée à l'isolement, et aux distances professionnelles extrêmement importantes, nous laisserons la parole à cette mère seule avec son enfant, ouvrière, extrait du verbatim du questionnaire :

Un travail stable mieux rémunéré et pas à 40h semaine pour que je ne cours pas partout (ou si 40h par semaine meilleure paye)... que je puisse être libre de travailler tout en étant présente pour ma fille (sans père présent plus dure pour un enfant niveau affectif et éducation) plus de solution de mode de garde ... plus de nounou ou à plusieurs kms sans permis ou voiture très compliqué ... Quand on travaille le samedi ou hors horaires de bureaux pas de solution de garde donc cela ferme la porte pour plein d'emploi. Le manque de moyen financier une pension alimentaire à 100 euros ou l'asf n'aide pas suffisamment sur le plan budget dans mon cas .Tout part pour le salaire de ma nourrice et je donnais encore de ma poche Élever son enfant seule au quotidien est une chose magnifique vue que l'on aime notre enfant, que l'on donne tout pour lui, on apprend à se battre comme jamais ... Mais c'est aussi plein de contrainte, de doute, de stress, cela devient souvent épuisant de jongler avec tout et de se surpasser pour le mettre à l'abri, qu'il ne manque de rien. Le travail, plus l'éducation, la fatigue à passer des nuits sans dormir quand ils sont malade est le lendemain d'aller travailler comme si de rien n'étais. La pression de l'employeur l'hiver quand ils tombent malade et que l'on a personnes pour les garder ... des anecdotes il y en a plein le gouvernement pourrait créer dans chaque ville des centres de garde pour parents solo avec des horaires plus flexibles pour aller aux travail ou pour se dégager du temps pour un rdv ... Pareil pour les activités je n'ai pas l'argent pour l'inscrire à la danse ou au poney ou au conservatoire....

Préconisations

Du côté institutionnel :

- ✓ Obtenir les informations dans des lieux plus proches des ruraux et clairement identifiés tels que les centres sociaux où l'écoute et l'accueil ne sont jamais remises en question.
- ✓ Encourager le prêt de véhicule pour les familles les plus pauvres et ne pouvant se rendre régulièrement dans les espaces de soin éloignés, ou de loisirs.
- ✓ Encourager l'implantation de garages solidaires tels que le garage alternatif à Tulle, ou par le biais du réseau national solidarauto non pourvu en Charente-Maritime.
<http://solidarauto.org/nos-garages/>
- ✓ Effectuer un système de subrogation pour les pensions alimentaires, et mieux informer les mères sur leurs recours car nombre d'entre elles ne la perçoivent pas. (Cette problématique était remontée lors des conférences inversées du 7 mars 2019).

Le rapport aux usagers

- ✓ Accompagner à la dématérialisation des documents, et favoriser l'humanisation des interfaces. Le numérique ne correspond pas aux habitudes des personnes vivant en milieu rural.
- ✓ Développer les médiateurs qui peuvent aller à la rencontre des personnes identifiées.
- ✓ Ecourter les attentes téléphoniques trop longues et impersonnelles qui découragent les parents, ainsi que les numéros payants.

Le droit au repos et aux vacances

- ✓ Favoriser les départs en vacances en dehors des associations (Brive est le site comptant le moins de départs en vacances de manière très significative). Seules les personnes se rendant dans les associations caritatives en bénéficient. Avec des permanences dans les lieux publics identifiés, les professionnels de la CAF notamment pourraient toucher certaines familles isolées.
- ✓ Laisser le choix des dates de départ en vacances pour les personnes en garde alternée (car cela entraîne parfois des privations de vacances lorsque ce n'est pas la bonne semaine du parent).
- ✓ Clarifier le montant des aides allouées par la CAF.

Les solutions collaboratives

- ✓ Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide intergénérationnelles pour favoriser les modes de garde. Il est important de développer les deux car tous les parents ne sont pas à l'aise avec les réseaux dématérialisés.
- ✓ Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide entre-parents pour favoriser les modes de garde.

Bibliographie indicative

Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 60-71.

Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Les parcours des femmes victimes de violence en Gironde », rapport remis à la mairie de Bordeaux, Octobre, 2017.

Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « L'expérience urbaine des discriminations », *Les cahiers de la LCD*, vol.1, 2016, pp. 17-34.

Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Femmes et déplacements », rapport remis à la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Keolis, Octobre 2015.

Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », *Genre, l'essentiel pour comprendre* (B. E-Bellebeau et A. Alessandrindir.), Dasut, 2004.

Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 89-96.

Le Goff, Jean-François. « La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits « difficiles » », *Dialogue*, vol. 194, no. 4, 2011, pp. 45-56.

Légaré Jacques, Bertrand Desjardins, « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687

Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88.

Lisse, Élisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.

Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 17-24.

Mucchielli, Laurent. « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, vol. 25, no. 2, 2001, pp. 209-228.

Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », *Enfances & Psy*, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.

Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007

Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. *Empan*, no 60(4), 2005, 51-57.

Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », *Empan*, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.

Rossi, Patricia. « Les voies de la subjectivation », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 37-49.

ANNEXES

Synthèse globale des questionnaires

Début novembre, le nombre total de réponses s'est élevé à plus de 1500 réponses. Le site des Landes pour des raisons d'administration par la MSA est sous-représenté et ne permet pas d'analyse.

Il n'y a pas de corrélation apparente entre les temps scolaires et les vacances, qui sont à première vue complètement dissociées. Ce point a été interrogé dans les entretiens afin de savoir si cela relève de la pratique tarifaire des modes d'accueil ou des aménagements des parents (souvent à temps partiel).

Profil des répondants :

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es, excepté à Rochefort
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

Haute Corrèze:

- ✓ On dénombre moins de modes d'accueil et moins de garde en Corrèze. C'est un point à interroger, car il est en dehors d'une pratique départementale puisque ce n'est pas le cas à Brive. Serait-ce la place de la famille dans l'entraide ?
- ✓ Beaucoup plus de loisirs avec enfants alors que ce sont eux qui trouvent le plus les aides suffisantes (60%) et qui ont le moins de temps partiel (25% pour 32% en moy.)

Ce non-recours est-il dû aux questions de confiance, spécifiques au milieu familial, rural?

Brive :

- ✓ Brive est le lieu où il existe le moins de recours aux modes de gardes (68%), alors qu'on recense beaucoup de périscolaire (80% le max).
- ✓ Ce sont les parents qui s'accordent le moins de temps pour soi.
- ✓ Et 40% ne partent pas en vacances (le plus gros chiffre).

Haut Poitou :

- ✓ Le site où il y a le plus d de départs en vacances hors du lieu de résidence
- ✓ Ce territoire est conforme à la moyenne sauf concernant le ressenti des aides qui est majoritairement jugée insuffisante à 60%

Le Civraisien en Poitou :

- ✓ On y observe peu de garde en centres de loisirs, alors que le périscolaire en accueille beaucoup plus...
- ✓ Beaucoup d'autres modes de gardes sont nommés dans le civraisien le moins de gardes de vacances...
- ✓ Les autres modes de garde sont également les ami.es en plus de la famille
- ✓ Peu de vacances. (40% ne sont pas partis en vacances les deux dernières années).

La Rochelle :

- ✓ La Rochelle hors QPV est le site où il y a le plus de 3-6 ans. Peut-être en raison des nouveaux arrivants ?
- ✓ Il y a de facto de nombreux modes de garde (ces variables sont fortement corrélées). Mais aussi le maximum de mercredi.
- ✓ C'est aussi ici la seule ville urbaine, où on note un nombre non négligeable de déplacements en transports en commun.
- ✓ Parallèlement, il existe beaucoup de temps partiel.

Rochefort:

- ✓ Dans la moyenne concernant le nombre d'enfants (1 à 2), mais davantage de bébés et tout-petits (0-3 ans)
- ✓ L'âge des parents est conforme à la moyenne (pas de jeunes mamans)
- ✓ Très peu de recours aux modes d'accueil, surtout durant le temps périscolaire et vacances
- ✓ très peu de temps pour soi et de loisirs sans enfants (un tiers seulement)
- ✓ Le taux de départ en vacances le plus bas constaté : 37% !
- ✓ Usage de la marche majoritaire pour les déplacements et faible possession de voiture, d'où la difficulté de déplacement (55%)!, alors que les distances semblent adaptées
- ✓ Les aides sont jugées insuffisantes à 50%, mais n'est pas le taux le plus haut constaté
- ✓ Majorité de personnes au foyer, sans emploi et à temps partiel., cumulant aussi les horaires atypiques (plus de 46%).

Note méthodologie sur les focus groupes

Si le questionnaire évalue ce que les personnes déclarent, les focus groupes ont tendance à nous montrer que l'échange avec autrui, modifie la parole. Qu'elle soit invisibilisée, inconscientisée, aveuglante ou clairement identifiée, la parole relevée lors de ces entretiens collectifs permettra de comprendre les enjeux de la monoparentalité sur un territoire donné à

travers des récits expérientiels. Cette parole sera accompagnée par deux sociologues-animateurs d'ARESVI.

- **Sa finalité** : obtenir des éléments factuels et compréhensifs sur un territoire donné afin d'éclairer les éléments plus formels du questionnaire.
- **Déroulé** : 2 heures d'entretiens collectifs sur une logique d'échanges cordiaux et conviviaux avec environ 8 personnes concernées (directement pour le focus parents) et indirectement pour le focus professionnel.les.

Voici les points abordés dans les deux focus groupes :

- **Le focus groupe parent:**

Éléments questionnés

Thématiques abordées

Niveau d'information	Connaissance des dispositifs
La précarité	Ressources, loisirs, vacances...
L'âge des enfants	Lieux/ distance/choix des accueils...
Les pratiques/habitudes/styles de vie	Modes de déplacement... (CSP, âge, entourage familial...)
La typologie des personnes	Grille d'analyse
Le lien social	

Les comptes rendus de réunions

Relevé de décisions du 9 juillet 2019

A l'UDAF 19, Tulle

Personnes présentes :

- BOULAY Hermeline, MSA
- ANDRE Géraldine, CAF 19
- DEBRE Louis, UDAF 19
- POUURET Anne, UDAF 19
- SALLE Philippe, DDCSPP 19
- CHAMBAS Marlène, UDAF 19
- MARAIS Damien, DRDJSCS N-A
- MONDON Benjamin, URAF N-A
- DAGORN Johanna, ARESVI

Damien Marais ouvre la réunion en exprimant le contexte de l'enquête et son historique depuis juin 2018. Puis la suite et conduite du projet, dont le contenu sera accessible sur la plateforme RESANA, où les informations pourront être partagées. La qualité des travaux dépendra du partage de documents sur cette plateforme.

3 territoires sélectionnés :

Corrèze, Vienne, Charente Maritime

Les attendus :

- ✓ Les parents solos en situation de vulnérabilité (faibles revenus, subissant très souvent l'isolement...)
- ✓ Les modes de garde (les structures conventionnelles, mais aussi les expériences innovantes, des solidarités de parents, des bricolages...)

Les 3 axes de travail :

- ✓ Prévention de l'isolement
- ✓ L'accès et l'accueil des parents et enfants
- ✓ Les moments de répit

Les problèmes des parents solos

- ✓ Problème de financement et d'accessibilité
- ✓ Difficultés pour participer aux actions et réunions
- ✓ Stigmatisation institutionnelle

Objectifs de l'axe

- ✓ Identifier les facteurs d'exclusion et d'inclusion
- ✓ Repérer et valoriser les solutions inclusives
- ✓ Vérifier la pertinence des actions mises en œuvre par les organisations
- ✓ Repérer et valoriser les bonnes pratiques

Besoins des parents solos :

- ✓ Accueil disponible dans les horaires atypiques
- ✓ Coût soutenable
- ✓ Prise en compte des besoins spécifiques
- ✓ Attitude compréhensive et aidante des professionnels

Difficulté des modes d'accueil

- ✓ La rentabilité des coûts
- ✓ La mixité sociale
- ✓ Les moments de crise telle que la séparation
- ✓ Trouver des solutions adaptées

Constats

- ✓ Parents solos seuls à gérer les tâches
- ✓ Ils se refusent du temps pour eux
- ✓ Le temps de répit est dépendant de plusieurs facteurs (âge...)

Diffusion de l'enquête

Présentation des résultats dans chaque département aux personnes concernées, aux partenaires, aux répondants....

Le cabinet ARESVI présente la méthodologie et le calendrier de l'enquête (cf.diaporama). Il se rendra sur les sites les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains.

Les 2 territoires sélectionnés sont :

- Communauté de communes Haute Corrèze communauté (Ussel) (rural)
- Commune de Brive (urbain).

Entretien collectif du 14 novembre 2019

UDAF de Tulle

- **Personnes présentes :**
- Mme André-chef service MSD
- Mme Salvador cheffe service adjoint petite enfance COMCOM
- Mme Clavière Pole dvt CAF
- Arnaud Alessandrin, ARESVI
- Mme Mallet référente famille
- Mme Pomrolle //
- Mme Demayer agent dvt social local
- Mme Munoz directrice crèche
- Mme Coche coordinatrice enfance
- Mme Malret MSA
- FatimaAzougagh, Mostra
- Leila Belaouchet, MOSTra
- Johanna Dagorn, ARESVI
- Mme Andrieux CHRS
- Chastret DDFE
- Damien Marais chef service jeunesse sport éducation populaire, vie associative
- Philippe Salle, DDCSPP

Excusée : Mme Carla présidente URAF et UDAF

Mme Belaouchet présente la démarche d'enquête, des territoires en précisant que cette étude s'inscrit dans le cadre de la stratégie pauvreté.

J Dagorn, ARESVI présente les retours des questionnaires.

- **Les difficultés identifiées :**

Mme Clavière parle d'une « baisse relativement importante des aides aux familles (pass « loisir »).

Les aides financières faites pour les familles les plus en difficultés. « Ce sont ces familles qu'on a le plus de mal à avoir ». Problème : aides augmentées mais les partenaires ont augmenté leurs tarifs. Hypothèse : appauvrissement de ces mêmes familles. Les familles sont au courant de ces aides. Donc le problème vient d'ailleurs. Peut-être que les personnes qui ne travaillent pas, ne voient pas l'intérêt. Il y a des difficultés à identifier pourquoi. « Ce n'est pas nouveau, ce constat est fait depuis longtemps ».

Johanna Dagorn précise que, selon les résultats de l'enquête, les coûts autoévalués pour les individus en Haute Corrèze sont peu élevés comparativement à ceux de Brive. Cela peut être lié à la typologie de la population, plus en difficulté à Brive qu'en Haute Corrèze.

La question de l'accès au numérique se pose également. Via le numérique, l'accès à l'information peut éloigner les familles. Question de la confiance qui n'est pas la même, sur internet : moins de confiance, pas de personnalisation.

Mais les PASS sont nominatifs, numéro allocataire, numéro de téléphone, noms des enfants, ce qui vient en partie contredire cela.

Peut-être que le mode de garde n'est pas la priorité pour les plus précaires. « Ils se gardent tout seuls ». « Avec les écrans, les enfants se gardent seuls de plus en plus jeunes ».

Dans le questionnaire, la case « autre » est cochée concernant les modes de garde, ce qui montre que c'est peut-être le cas : « les individus se débrouillent ».

On soulève que les personnes en situation de chômage, ont une déficience vis-à-vis des institutions, ont une déperdition même familiale, déperdition du lien sociale.

Si le problème ne vient pas de l'accès avec la voiture, ni de l'accès aux informations, il faut se poser la question sur les représentations des personnes. Pour autant, la possession de véhicule est équivalente.

- **Les résultats saillants au niveau régional :**

De manière générale le profil au niveau régional : 10% hommes

En moyenne entre 1 et 2 enfants qui ont entre 6 et 18 ans.

Large majorité d'employés. Utilisation importante des modes d'accueil. Déplacements importants en voiture.

Pour la Haute Corrèze on dénombre moins de modes d'accueil : point à interroger car ce n'est pas le cas à Brive.

Interrogation : quelle est la place de la famille dans l'entraide ? La famille arrive beaucoup plus en tête des réponses.

Il y a davantage de pratique de loisirs avec les enfants et moins de temps partiel (1/4 à TP alors que la moyenne est de 30%) en Haute-Corrèze.

- **Le numérique, la distance et le rural : l'exemple des vacances**

Nous posons la question suivante : y a-t-il des choses propres au milieu rural, au style de vie ?

Johanna Dagorn précise qu'à Brive, on constate moins de recours aux modes de garde : 68%. Cela s'explique aussi parce qu'on a le plus de périscolaire : 80%.

Ce sont aussi les parents qui s'accordent le moins de temps pour soi.

40% ne sont pas partis en vacances les deux dernières années.

Il nous est précisé qu'il y a 2 types d'aides, un accompagnement social et centre sociaux chargé de ce travail là. « Elles ont l'information » nous dit-on.

Mais il demeure un sous usage de ces pass pour les plus précaires. Ce n'est pas surprenant entend-on, car sur les pass CAF (VACAF), les familles n'ont pas de moyen de locomotion. « Les familles ont les courriers mais le souci c'est qu'elles ne peuvent pas se rendre sur les lieux de vacance, car elle n'ont pas de moyen de transport ». « Sur place, il est difficile de se déplacer ». « Certaines familles (sans accompagnement social) ont arrêté le projet ». « Il y a des familles nombreuses, et une semaine de vacance, cela a un cout ». « Le prix a énormément augmenté ». « La CAF finance un plafond mais il reste à charge 700 euros juste pour la location, ce qui ne couvre pas la capacité des familles ».

Autour de Brive, il y a des questions de logistique ; à choisir, les personnes restent sur le bassin et font les loisirs ici.

Cette année, le département a créé des navettes gratuites, mais ça demande un accès internet, réservation, anticipation, maîtriser outils internet et langue. Il y a des dispositifs mis en place. « C'est tout le problème de la question numérique ». Ça demande une maîtrise, une volonté de faire la réservation. Ce sont des outils pas toujours fluides.

« On est en train d'essayer de mailler le territoire, les associations développent des services. C'est là où il faut faire passer l'infos ».

Les personnes réfractaires aux numériques à qui on propos plus de numérique ne fonctionne pas forcément. Il y a encore des freins. Il faut garder en tête qu'entre les loisirs proposés, l'impression d'être partis en vacances, il y a une zone grise. Ne pas prendre les chiffres comme quelque chose de fatal.

▪ Les crèches

Les créneaux de permanence ne sont pas forcément pris même si c'est communiqué par les assistantes sociales.

On s'interroge : est-ce que ces lieux ne sont pas des lieux où il faut faire une communication visuelle indiquant ce dont les populations peuvent bénéficier dans la vielle et aller chercher sur internet ?

A Brive, la question des crèches et de leur accueil est compliquée en raison notamment du nombre de places qui est insuffisant. Cela revient souvent.

L'aspect de la culpabilité de placer son enfant pour ces parents est plus important selon les partenaires présents, notamment pour la CAF. Ceci a une influence sur les publics précaires. Il est précisé que l'intégration nécessite un accompagnement. « Il est nécessaire de rassurer les familles monoparentales isolées ».

A Tulle, les placements en crèche pour les mamans les plus en demande sont également compliqués. Ces dernières n'ont pas de place : raison du manque de place est encore évoqué. Pour autant, il n'y a pas de liste d'attente formalisée. C'est complexe car les invariants concernant les besoins des familles ne sont pas constatés.

Il y a également la question de l'occupation qui doit être importante, les choix des familles qui ne viennent pas toujours et les demandes urgentes qui ne sont pas pourvues.

Il y a un lieu d'accueil enfants-parents dans 2 QPV de Brive : la question des espaces tels que les centres villes se pose alors, car on connaît moins bien la demande, sinon qu'il manque de place.

Les médiatrices scolaires ont aussi un rôle fondamental pour créer la confiance hors les murs. Ces postes-ci permettent d'accompagner les familles monoparentales au mieux. Il n'y en a qu'à Brive.

La question des publics spécifiques n'est pas toujours posée en dehors des VIF, où un travail s'effectue entre le département et le droit des femmes.

Il serait intéressant de poser la question des publics spécifiques et des priorités. La question des priorités des publics pose des problèmes politiques et éthiques.

Par ailleurs, l'AMF a posé un vadémécum concernant les modes de garde où des cas concrets sont exposés ;

En Haute-Corrèze, il y a des volontés de créer des lieux d'accueil parents-enfants (LEP) et itinérants de manière à mailler le territoire. Un référent famille a été embauché par la CDC de Haute-Corrèze. Ceci explique les résultats non attendus concernant le ressenti des distances plutôt adaptée en dépit des zones très étendues sur ce territoire regroupant 71 communes. Il y a un dispositif mis en place avec les familles par la MSA. Le diagnostic avec les partenaires a été posé et partagé, notamment concernant les modes de garde avec la CDC et la CAF. Mais aussi avec le public « jeunes parents » et leurs besoins.

Concernant la population agricole, la MSA avec la Délégation aux droits des femmes ont effectué des actions concrètes sur le territoire de la Haute-Corrèze, qu'il sera opportun de mentionner et d'annexer au rapport en attendant la fiche d'expérience dédiée.

- **Les priorités :**

En petite enfance, il n'y a pas de priorité (sen dehors de la liste d'attente). Mais il y a une volonté d'insertion. Question de nombre de place insuffisante.

Les demandes sont difficiles à analyser car une personne = une demande.

« On essaye de tenir compte des demandes, car pour les familles monoparentales, c'est très cher de prendre une nourrice à domicile ». « Pour les gens seul avec peu de ressources, ils vont se tourner vers un mode de garde collectif ».

« Au-delà de ça, on devient employeur avec une nounou, c'est compliqué, ça reste une démarche » nos dit-on. Le recours à une assistante maternelle libérale n'est pas toujours la solution.

« Des fois il faut aller chercher les gens chez eux. Ça demande du temps » : la question de l'accompagnement des publics spécifiques se pose encore.

Sur Tulle, la crèche a une grosse problématique pour les mamans en demande d'asile seule : « c'est jamais possible que leurs enfants viennent en crèche ». Il y a une maman qui a trouvé du travail mais elle n'a pas de place en crèche ; ni en famille.

« On n'arrive pas à avoir les liste d'attentes, il n'y en a pas, on ne comprend pas pourquoi » disent les acteurs de la CAF.« Notre rôle est de travailler avec les partenaires pour voir ce qu'on peut faire mais on n'a pas la réponse ».

Le taux d'occupation doit avoisiner les 100%, donc en fonction du taux d'occupation est-il possible d'anticiper les taux de non remplissage pour avoir une vision ?

En début d'année suivante, le taux d'occupation sort précise la CAF. On le voit l'année d'après. On va intervenir pour accompagner les crèches à augmenter le taux d'occupation.

Sur le site monenfant.fr, les temps disponibles devraient apparaître.

« On bouche les trous avec des modes de sociabilisation (occasionnel, ponctuel) mais si cette maman travaille, on ne peut pas lui proposer un mode de garde, disent les partenaires sur le terrain » disent les partenaires.

« Quand on constate une sous occupation, la CAF le sait en an +1 » précise la CAF. « Quand vous avez une sur occupation la CAF ne sait pas quoi faire ».

Les démarches sont de rappeler toutes les semaines les directrices.

Qu'est ce qu'il en est sur le plan éducatif vis-à-vis de ces familles ?

La volonté est d'accompagner les mamans systématiquement vers le collectif. Mais c'est très souvent difficile. « Nous sur les CHRS, ce sont des familles qui ont besoin d'aide et de conseil, sur la prise en charge de l'enfant, leur droit, quotidien, soin, elles ont besoin d'être rassurée ».

En fonction de la situation du parent, on s'adapte aux difficultés de chacun. « Ce n'est pas pareil si c'est une femme qui vient de se séparer, qui travaillait ou pas. »

▪ Les actions :

Pour faire de l'accompagnement, il faut du temps, des gens disponibles, une volonté. « La volonté de faire des choses en équipe, on l'a ». « Il faut les moyens, le temps, l'argent ». Il y a des choses qui ne sont pas formalisées aussi. Ex : vienne, commissions thématiques, crèches à insertion, attention particulière pour cette crèche.

Les partenaires autour de la table souhaitent se rapprocher de pole emploi mais c'est compliqué. Il y a des directeurs prêts à entrer dans la démarche. « Ce qui serait bien serait de développer une structure en plus de celle déjà existante ». Il existe d'ailleurs des lieux d'accueil enfant-parents ouverts. Les lieux d'accueil parents-enfants vont être mis en réseaux en 2020. Ce sont des lieux dans lesquels peuvent être travaillé toutes ces problématiques, l'aide, le conseil aux parents, renforcer la confiance parentale.

La confiance se crée souvent hors les murs, aux portails, où les mamans peuvent exprimer des choses avec les médiatrices scolaires nommant, qui œuvrent à Brive (QPV). Être à l'écoute des demandes sans se substituer aux professionnels. On est en lien avec les centres de loisir où on peut amener les familles. 4 médiatrices rattachées à la cohésion sociale et centre sociaux.

▪ Les publics éloignés et prioritaires :

Au niveau des violences intrafamiliales, si une violence est connue (gendarmerie etc), les partenaires vont rencontrer la famille et faire une évaluation, si elles acceptent. Même sans plainte, si quelqu'un va parler de violence, on fait le lien avec le service social.

Il y a une culture qui est en train de changer, notamment sur le fait de créer des porosités sur comment on communique, entre les partenaires.

Création de contrat locaux sur violence sexistes et sexuelles, actions de prévention, de communication au niveau infra-départemental (précision de la DRDFE).

« On pourrait formaliser quelque ou on oriente ces résultats : prioriser les femmes victimes de violences ». « Ce qui nous manque c'est d'arriver à s'orienter les uns les autres ».

La question d'entrer dans des critères de hiérarchisation des difficultés semble compliquée.

En Haute Corrèze, un centre social est en construction, espace de la vie sociale. Actions en lien avec la parentalité en cours. Il est souligné une palliation à l'accueil de familles par le biais de relais. Ceci reste compliqué car on se retrouve avec des temps collectifs avec des familles qui n'ont pas toujours la même problématique. « L'idéal est de faire un lieu d'accueil parent-enfant itinérant » : les gens feraient moins de déplacements.

La question des femmes monoparentes en situation de maladie mentale ou d'handicap se pose aussi.

▪ **Relevé d'actions :**

- ✓ Nous envoyer le diagnostic et la charte territoriale
- ✓ La CAF va renchérir avec une convention territoriale globale.
- ✓ Fiches actions à remplir
- ✓ Haute Corrèze : forte solidarité familiale

Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :

Ménages selon leur composition
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Evol. 2011-2016
Nb de ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	61 246	- 8,6 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	1 673 785	2,4 %
- un couple sans enfant	804 331	1,7 %
- un couple avec enfant(s)	634 213	- 0,4 %
- une famille monoparentale	235 240	13,8 %
Ensemble	2 742 900	5,0 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

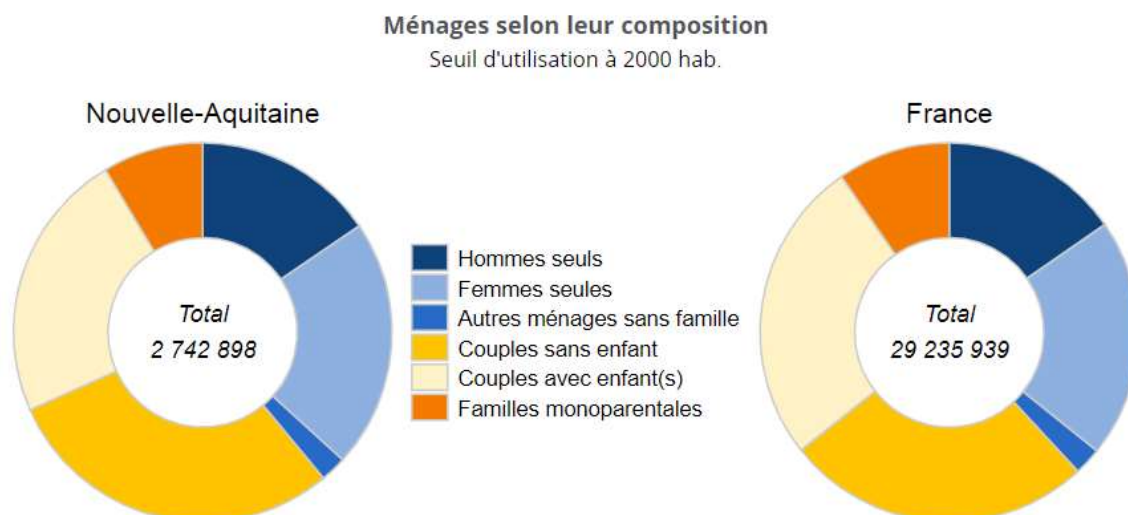
Population selon la composition des ménages
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Evol. 2011-2016
Ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	143 037	- 7,3 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	4 639 662	1,7 %
- un couple sans enfant	1 643 639	1,3 %
- un couple avec enfant(s)	2 399 135	- 0,5 %
- une famille monoparentale	596 889	12,6 %
Ensemble	5 790 568	2,9 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle-Aquitaine

Comparaisons des ménages selon leur composition en France et en Nouvelle-Aquitaine en 2016 :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition et part des familles en France et en Nouvelle Aquitaine en 2016:

Composition des familles
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Couples avec enfant(s)	635 740	- 0,4 %
Nb de familles monoparentales	240 227	13,6 %
- hommes seuls avec enfant(s)	46 435	24,2 %
- femmes seules avec enfant(s)	193 792	11,3 %
Couples sans enfant	808 476	1,6 %
Ensemble	1 684 443	2,4 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Part des familles selon leur composition
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégorie	Nombre		%	
	Nouvelle-Aquitaine	France	Nouvelle-Aquitaine	France
Couples avec enfant(s)	635 740	7 629 251	37,7	41,8
Hommes seuls avec enfant(s)	46 435	510 044	2,8	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	193 792	2 388 310	11,5	13,1
Couples sans enfant	808 476	7 714 862	48,0	42,3
Total	1 684 443	18 242 467	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition des familles en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	1645506	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	638595	38,8
Familles monoparentales	240227	14,3	211504	12,9
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	37394	2,3
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	174110	10,6
Couples sans enfant	808476	48	795407	48,3

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des familles monoparentales selon le type de famille et en fonction du nombre d'enfant de moins de 25 ans en Nouvelle-Aquitaine en 2016

	Aucun enfant de moins de 25 ans		1 enfant de moins de 25 ans		2 enfants de moins de 25 ans		3 enfants de moins de 25 ans		4 enfants ou plus de moins de 25 ans		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale	51629	21,5	110700	46,1	58694	24,4	14580	6,1	4624	1,9	240227	100
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	8965	17,4	23842	21,5	11219	19,1	2064	14,2	346	7,5	46435	19,3
Famille monoparentale composée d'un homme 'actif ayant un emploi'	2080	4,0	18553	16,8	9590	16,3	1658	11,4	197	4,3	32077	13,4
Famille monoparentale composée d'un homme autre que 'actif ayant un emploi'	6885	13,3	5289	4,8	1629	2,8	407	2,8	149	3,2	14358	6,0
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	42664	82,6	86858	78,5	47475	80,9	12516	85,8	4278	92,5	193792	80,7
Famille monoparentale composée d'une femme 'actif ayant un emploi'	7418	14,4	62310	56,3	34352	58,5	6929	47,5	1376	29,8	112385	46,8
Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'	35246	68,3	24548	22,2	13123	22,4	5587	38,3	2903	62,8	81407	33,9
Ensemble	51629	100	110700	100	58694	100	14580	100	4624	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Composition des familles monoparentales selon le genre du monoparent et en fonction du statut par rapport à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2016

Statut par rapport à l'emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	112385	58,0	32077	69,1	144462	60,1
autre que "actif ayant un emploi"	81407	42,0	14358	30,9	95765	39,9
Ensemble	193792	100	46435	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en Nouvelle-Aquitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	1949	0,8	7003	3,0	65554	27,9	122195	51,9	25923	11,0	4172	1,8	8445	3,6	235240	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	353	18,1	1047	15,0	9760	14,9	25545	20,9	6573	25,4	915	21,9	1067	12,6	45259	19,2
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	1596	81,9	5956	85,0	55794	85,1	96650	79,1	19350	74,6	3257	78,1	7378	87,4	189981	80,8
Ensemble	1949	100	7003	100	65554	100	122195	100	25923	100	4172	100	8445	100	235240	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.